

# **ORDRE DU JOUR**

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018**

\*

\* \*

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 18 juin 2018 à 19H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### **-Motion sur la nécessité du maintien des magasins Carrefours Contact de Beauvais**

#### **Administration générale, Finances**

- 1 - Finances - Compte de gestion 2017 du comptable - Approbation
- 2 - Finances - compte administratif 2017 - budget principal
- 3 - Finances - compte administratif 2017 - budget annexe de l'eau
- 4 - Finances - compte administratif 2017 - budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace
- 5 - Finances - compte administratif 2017 - budget annexe zone de la Longue Haie
- 6 - Finances - compte administratif 2017 - budget annexe lotissement Agel
- 7 - Finances - compte administratif 2017 - budget annexe zone parc d'activités du Tilloy
- 8 - Finances - compte administratif 2017 - affectation du résultat du budget principal
- 9 - Finances - compte administratif 2017 - affectation du résultat du budget annexe de l'eau
- 10 - Bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'année 2017
- 11 - Finances - Contractualisation des dépenses réelles de fonctionnement entre l'Etat et la Ville de Beauvais  
Mise en oeuvre des articles 13 et 29 de la loi no 2018-32 du 22 janvier 2018
- 12 - Taxe locale sur la publicité extérieure  
Actualisation des tarifs
- 13 - Règlement sur l'organisation du temps de travail

#### **Solidarité, Sécurité**

- 14 - Service Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles  
Associations de la Ligue des Droits de l'Homme - Club Retraite Gaieté Loisirs - Vellovaque
- 15 - Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes (BBIC) - Attribution de subventions

## **Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement**

16 - Foncier - Bilan des acquisitions et des cessions 2017

17 - Foncier - Vente à Madame DA SILVA - Parcelle AQ 298 sise rue Saint Just des Marais

18 - Foncier - Vente d'un délaissé rue du Val

19 - Foncier - Rue de la banque - Transfert de la convention de portage avec l'EPFLO en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'OPAC de l'Oise

20 - Foncier - Protocole d'accord d'indemnisation - pôle santé Clémenceau

21 - Projet de pôle d'échange multimodal de Beauvais : approbation du protocole de coopération

22 - Dénomination de l'impasse du 30 août 1944 dans le quartier Saint-Jean

23 - Environnement - Programme investissement pluvial 2018

### **Sport**

24 - Sport - subvention - attribution de subvention sur des projets aux associations

25 - Sport - équipements sportifs - travaux gymnases A. Ambroise et G. Sand - demandes de subventions

26 - Sport - équipements sportifs - création d'un terrain de futsal extérieur au Parc de la Grenouillère - quartier Saint-Lucien - demandes de subventions

27 - Sport - équipements sportifs - création d'un anneau de vitesse - pôle sportif L. Louchard - demandes de subventions

28 - Sports - équipements sportifs - gymnase Raoul Aubaud - changement de dénomination

### **Culture**

29 - Culture - Maladrerie Saint Lazare : convention de partenariat culturel avec la ville de Beauvais

30 - Culture - Association culturelle Argentine (ASCA) : Octroi d'une subvention d'investissement

31 - Culture - Association No-Made : octroi d'une subvention

Délégation donnée au maire - compte rendu des décisions

**Fait à Beauvais, le 12 juin 2018**

**MME LE MAIRE** Chers collègues, bonjour à tous. Je vais ouvrir la séance. Je vous propose de désigner Elodie BAPTISTE comme secrétaire de séance.  
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ?  
C'est approuvé et je lui demande de bien vouloir faire l'appel.

Le 18/06/2018 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame BRAMARD, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOU, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame PRIOU, Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Corinne CORILLION à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Aysel SENOL à Monsieur Philippe VIBERT.*

Date d'affichage	25 juin 2018
Date de la convocation	12 juin 2018
Nombre de présents	40
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

*Motion proposée au Conseil Municipal de la Ville de Beauvais par le groupe Beauvais Pour Tous pour le maintien par le groupe Carrefour*

**Par l'adoption de cette motion, la Ville de Beauvais souhaite interpeller le Président Directeur Général du Groupe Carrefour sur la nécessité du maintien des Carrefours Contact de Beauvais**

En début d'année, le groupe Carrefour annonçait son intention de céder au plan national 273 magasins dont les 2 magasins Carrefour Contact de Beauvais, celui du centre commercial Jean Rostand sur le quartier Saint-Jean et celui de la rue de Clermont. Ces deux magasins devraient fermer leurs portes à la fin du mois de juin.

Le Carrefour City implanté sur le centre commercial Saint-Lucien, franchisé, a également fermé ses portes il y a peu.

Cette situation inquiète particulièrement l'équipe municipale qui a pu rencontrer les salariés de ces commerces et leurs clients qui vivent à proximité. La situation du Carrefour Jean Rostand est particulièrement édifiante puisque ce commerce a connu une croissance régulière ces dernières années et est tout particulièrement apprécié des habitants de la ZAC Saint-Jean.

Concernant le carrefour Saint-Lucien, nous nous sommes particulièrement mobilisés pour convaincre un repreneur de venir s'installer dans un quartier de plus 5000 habitants, sur un centre commercial récemment rénové et dans un quartier qui sera transfiguré dans les prochaines années. Les discussions sont en bonne voie sur ce dossier.

**Par cette motion, nous demandons à Alexandre Bompard, PDG du groupe Carrefour de mettre tout en œuvre pour maintenir une activité commerciale dans ces centres commerciaux.**

**Nous nous engageons d'ailleurs à travailler activement de concert avec le groupe Carrefour à la recherche d'un porteur de projet local pour la reprise de ces 3 magasins.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la motion.**

**MME LE MAIRE** Mes chers collègues, avant de débiter ce Conseil Municipal, je souhaite porter à votre connaissance le courrier remis le 31 mai par Madame ITALIANI, m'informant que depuis le 23 mars 2017 elle a démissionné de ses responsabilités au Front National et qu'elle n'est plus adhérente à ce mouvement politique. Par conséquent, il conviendra de ne plus nommer le groupe de Madame ITALIANI au Conseil Municipal du nom de Beauvais Bleu Marine mais de groupe Non Inscrit, au Conseil Municipal de Beauvais. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces modifications.

Avant de commencer le Conseil, j'avais souhaité que chaque groupe puisse s'exprimer sur la question relative à l'armement ou non de la police municipale. Comme je l'ai précisé par écrit et oralement à Madame GEFFROY, la présidente du groupe Utile Pour Beauvais, et à Madame ITALIANI, du groupe Non Inscrit, chaque groupe disposera d'un temps de parole libre circonscrit à une seule intervention par groupe. Je donnerai donc la parole à Madame ITALIANI puis viendra le tour de Madame GEFFROY et je conclurai au nom de la majorité municipale Beauvais Pour Tous.

**MME ITALIANI** Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux. Armement de la police municipale, pourquoi et enfin.

Pourquoi ? La réalité de la société qui évolue met nos policiers municipaux devant des situations nouvelles. Leurs missions, circulation, stationnement, surveillance des écoles, prévention des incivilités, sont dépassées par la sécurité intérieure, certes mission régaliennne de l'Etat et non des maires. Nos policiers municipaux, à qui nous demandons la sécurité des biens et des personnes de nos villes, sont confrontés à une escalade du degré d'agressivité de la délinquance. Les malfaiteurs ont plus souvent recours aux armes à feu et que faire face à un individu déterminé, armé, qui met en joue le policier avec un gros calibre ou une arme de guerre ? Policiers chargés de la sécurité avec les seuls moyens d'une matraque, d'un flash-ball ou d'un taser défaillant. Dans la sécurité intérieure, il y a défense contre le terrorisme. La montée de l'Islam radical, l'infiltration de Daech parmi les migrants, les retours de Syrie d'islamistes combattants, entraînent un risque national d'attentats sur l'ensemble de nos villes. Et dans le cas d'attentats, les policiers nationaux ou municipaux sont toujours en première ligne et en paient un lourd tribut.

2015, les événements des 7, 8, 9 janvier à Paris avec le meurtre de la policière Clarissa JEAN-PHILIPPE ; l'attentat de Nice en 2016 ; dernièrement l'attentat de policiers à Marseille ; les assassinats des policières belges et l'attentat parisien de mai dernier à l'Opéra doivent faire en sorte que nous donnions aux policiers municipaux, de plus en plus exposés, les moyens dont ils ont besoin. L'association des Maires de France et plusieurs syndicats de police municipale ont réclamé que les policiers soient dotés d'une arme de poing ou d'un gilet pare-balles. Concernant le port d'arme de poing, seuls les policiers municipaux qui auront la formation, réussi leurs examens, tests psychologique, psychotechniques, et ayant subi une enquête de moralité, pourront accéder au port d'arme.

Et enfin, enfin, enfin pour Beauvais il était temps ! Puisque le seuil national de 50 % d'armement des policiers municipaux est atteint. Enfin, une réponse aux courriers de nos policiers municipaux, qui risquent leur vie quotidiennement pour notre sécurité. N'oublions pas que ces femmes et ces hommes sont aussi des mères et des pères de famille et, même s'ils assument les risques de leur métier, cela n'en fait pas des cibles vivantes désarmées. Enfin, suite aux attentats, dès novembre 2015 j'intervenais sur ce sujet au sein de cette Assemblée mais aussi au Conseil Municipal de novembre 2016, où je réitérais ma demande d'armement de la police municipale.

**MME ITALIANI** (suite) Enfin, je n'ai pas changé d'opinion et je pense qu'il est grand temps que la municipalité de Beauvais prenne cette responsabilité, lucide d'avoir passé ces trois années sans tragédie pour les familles des policiers. Je m'exprime en tant que conseillère municipale non inscrite et en accord avec mon collègue Monsieur Laurent SAULNIER, conseiller municipal aussi non inscrit, et nous approuvons l'armement de la police municipale. Je vous remercie de votre attention.

**MME LE MAIRE** Merci Madame ITALIANI. Je passe la parole à Madame GEFFROY.

**MME GEFFROY** Madame le Maire, chers collègues, comme je l'avais demandé dans le courrier, en effet, que je vous ai adressé le 13 juin dernier, nous souhaitons prendre la parole après l'exposé de votre décision et de ses motifs. En effet, aujourd'hui, vous avez ouvert le débat sur l'armement de la police municipale à Beauvais par une déclaration préalable au Conseil Municipal du 17 mai dernier, sans débat, mais vous n'avez pas publiquement fait connaître votre décision à ce sujet. Puisque notre demande n'a pas été retenue, je prends donc la parole au nom des élus du groupe Utile Pour Beauvais avant votre intervention.

Tout d'abord, nous rappelons qu'en septembre 2015 vous avez consulté les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens sur ce sujet et vous déclariez vouloir suivre le résultat de ce vote. 6 200 votants ont dit « non » à 67 % à l'armement de la police municipale. Le contexte terroriste qui expliquerait votre changement de position était pourtant déjà présent en septembre 2015 et la consultation qui s'est déroulée 9 mois après les événements tragiques de Charlie Hebdo, qui ont frappé les Françaises et les Français et les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens et les ont fait manifester si nombreux dans nos rues. Aujourd'hui, vous effacez cette consultation démocratique et vous la remplacez par un sondage, qui n'est pas un exercice démocratique mais une étude d'opinion. Ce sondage a été réalisé à partir du 18 mai, mais vous n'en avez pas informé notre Assemblée réunie la veille, le 17. Les résultats de ce sondage sur un échantillon de 803 personnes indiquent que seulement 18 % sont tout à fait favorables et 43 % plutôt favorables. La nuance est importante et nous souhaitons la faire remarquer.

Les élus Utile Pour Beauvais réaffirment aujourd'hui leur opposition à l'armement de la police municipale. Assurer la sécurité et maintenir l'ordre public est une des fonctions régaliennes de l'Etat et c'est la police nationale qui doit remplir ces missions. Nous donnerions un mauvais signal par l'armement de la police municipale, nous encouragerions alors l'Etat à se désengager encore plus qu'il ne le fait déjà. L'Etat doit jouer pleinement son rôle, doit augmenter ses effectifs, puisque vous nous avez fait part Madame le Maire de votre préoccupation face aux violences liées au trafic dans notre Ville, Beauvais. Madame le Maire, en qualité de présidente de l'association des Villes de France, nous vous demandons d'agir avec vos collègues pour demander à l'Etat une augmentation des effectifs de la police nationale. La première manière de protéger les policiers municipaux est de ne pas étendre leur champ d'intervention. Une policière municipale porteuse d'une arme ou un policier municipal porteur d'une arme devient une cible pour les délinquants ou les criminels, qui peuvent les agresser, comme en Belgique récemment, pour prendre possession de leur arme. Notre position n'est pas partisane, c'est une question de conscience de chacune et de chacun des membres dans notre groupe d'opposition. Et nous exprimons ce soir notre profond respect pour les policiers et les policières municipaux et municipales de Beauvais, pour l'accomplissement de leurs missions que nous savons difficiles et pour leur présence indispensable auprès des Beauvaisiens et des Beauvaisiennes.

**MME LE MAIRE** Mes chers collègues, comme je l'avais annoncé lors du Conseil Municipal du 17 mai dernier, à l'occasion duquel j'avais souhaité rouvrir le débat sur l'armement de la police municipale, je reviens vers vous, forte d'un mois de consultations, de contacts et d'échanges avec les Beauvaisiens.

Cette concertation, bien qu'elle ne revête pas le même caractère que la consultation citoyenne que nous avons organisée en septembre 2015, n'en est pas moins empreinte de légitimité, même si elle a des formes diverses. Mais elle m'a permis de construire mon opinion sur ce sujet. Les modalités de ces consultations, vous les connaissez toutes et tous dans les grandes lignes. Mais je voudrais, ici, les rappeler.

En premier lieu, la consultation de la majorité municipale pour que vive le débat et que s'expriment les opinions, car c'est un sujet qui dépasse et de loin les clivages politiques. J'ai également écouté les groupes d'opposition au sein de notre Assemblée pour connaître leur positionnement et leurs arguments. Afin d'avoir une idée précise de l'état de l'opinion sur ce sujet, nous avons aussi demandé la réalisation d'un sondage téléphonique sur la base d'un échantillon de 800 personnes représentatives des Beauvaisiens. Cela constitue une base forte pour une ville moyenne comme Beauvais. Vous avez toutes et tous eu connaissance des résultats de ce sondage. La position de nos concitoyens est claire sur le sujet, puisque 61 % des Beauvaisiens interrogés se sont prononcés en faveur de l'armement de la police municipale. Les résultats de ce sondage témoignent d'une nette inversion de l'opinion sur ce sujet et j'en ai pris bonne note. Ces résultats ont d'ailleurs été confortés par ceux de la consultation organisée par un journal local. Bien sûr, cela n'a pas la valeur d'un sondage d'un point de vue scientifique mais les 1 900 personnes qui se sont exprimées se sont affirmées à 79 % pour l'armement de la police municipale, confirmant ainsi les résultats obtenus par l'institut OpinionWay.

En complément, une consultation des corps intermédiaires, associations, club service etc., a été lancée par le biais de l'envoi de plusieurs centaines de courriers. J'ai pris le temps de lire les réponses qui m'ont été transmises et qui, elles aussi, vont dans le sens très net d'un armement de la police municipale, à savoir que 75 % des personnes consultées ont exprimé leur opinion en faveur de l'armement de la police.

Enfin, dans le cadre de mes fonctions de présidente de Villes de France, j'ai beaucoup échangé avec mes collègues maires sur ce sujet afin de mieux comprendre les motivations et les arguments des uns et des autres, qu'ils soient pour ou contre l'armement des policiers municipaux, ils sont en grande majorité pour.

A la lumière de tous ces éléments, en recoupant toutes ces informations, en étudiant les arguments pour et contre et en confrontant les avis, j'ai pu me forger une opinion solide et je peux vous annoncer ce soir que j'ai, évidemment clairement en conscience, arrêté ma position, j'ai décidé d'armer la police municipale de Beauvais. J'ai considéré qu'il était de mon devoir, face à la montée d'un terrorisme qui ne s'attaque plus à des cibles symboliques mais frappe au hasard, à l'aveugle, de façon totalement imprévisible ; devant l'évolution du contexte de la sécurité en France et le changement des conditions de travail de nos policiers municipaux au quotidien ; devant le durcissement de la délinquance liée au trafic de drogue avec des personnes de plus en plus armées qui n'hésitent pas à tirer, de procéder à l'armement de la police municipale. Je le fais en mon âme et conscience pour protéger nos agents, pour leur permettre d'être en sécurité, de se défendre en cas de besoin et surtout de pouvoir protéger de façon optimale les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens.

Je présenterai donc, lors du Conseil Municipal du mois de juillet, une demande de subvention liée à l'équipement et à la formation des agents de police municipale en vue de leur armement. De même, je saisirai dès demain Monsieur le Préfet pour obtenir l'autorisation nécessaire en faveur de l'armement de nos policiers municipaux.

**MME LE MAIRE (suite)** Je voudrais également préciser devant vous, de manière ferme et solennelle, que l'armement des policiers municipaux n'est ni un gadget, ni un acte anodin. Je vous le rappelle, et nous ne manquerons pas d'en informer largement tous les Beauvaisiens, cette décision va s'accompagner d'un encadrement très strict, posant de nombreux garde-fous aux hypothétiques dérives qui pourraient survenir. Les règles de sécurité sont nombreuses et les contrôles matériels, juridiques et psychologiques également. Beaucoup d'informations fausses, de rumeurs infondées, de « légendes urbaines », circulent sur la question de l'armement des polices municipales. Or, je voudrais rappeler, ici, si le maire d'une ville peut décider d'armer tout ou partie des policiers municipaux, il doit pour cela suivre une procédure très stricte. Je vais revenir sur cette procédure. La loi du 15 avril 1999 a permis l'armement des polices municipales. Elle précise et je cite, « lorsque la nature de leurs interventions et les circonstances le justifient, les agents de police municipale peuvent être autorisés nominativement par le représentant de l'Etat dans le Département, sur demande motivée du Maire, à porter une arme ». L'autorisation sera donc donnée par le Préfet et elle est conditionnée par deux éléments. D'une part la préexistence d'une convention de coordination entre police municipale et police nationale. A Beauvais, je vous le rappelle, cette convention a été signée en décembre 2014 et elle vient d'être renouvelée. D'autre part, les missions confiées aux agents armés doivent correspondre à celles légitimant le port de l'armement soit principalement de 6h à 23h, c'est l'article R511, la surveillance générale des voies publiques, des voies privées ouvertes au public et des lieux ouverts au public si les personnes et les biens sont exposés à des risques identifiés de nature à compromettre leur sécurité, ainsi que la garde statique des bâtiments communaux abritant des services ou des biens exposés à des risques particuliers d'insécurité. Ce sont ces tâches qu'assure en premier lieu la police municipale à Beauvais, notamment dans les quartiers dits sensibles. De 23h à 6h, l'article R511-15 précise qu'il n'est pas nécessaire que les personnes ou les biens soient exposés à des risques identifiés. De jour comme de nuit, les policiers peuvent être autorisés à porter une arme lors d'interventions sur appel d'un tiers ou à la demande des services de la police nationale ou de la gendarmerie nationale sur les lieux où se produisent les troubles à la tranquillité publique. Enfin, l'aptitude individuelle de port d'arme est évaluée pour chaque agent à travers l'obtention d'un certificat médical, d'une enquête de moralité et d'une formation. Cette formation, elle est initiale en deux modules de près de 60h, puis c'est une formation continue. A Beauvais, cette formation est complétée par des séances de, je cite, « gestes et techniques professionnelles d'intervention » hebdomadaires animées par les deux formateurs départementaux de la police nationale. L'armement de la police municipale de Beauvais ne pourra donc survenir qu'une fois toutes ces conditions remplies. Je vous informe, dès à présent, qu'il devrait pouvoir être appliqué au premier trimestre 2019, compte tenu des étapes à suivre pour que les policiers municipaux puissent remplir les conditions pour pouvoir porter une arme. Je vous remercie de votre attention.

Enfin, avant de débiter ce Conseil Municipal, je vous informe avoir reçu deux propositions de vœux. L'une reçue vendredi dernier, déposée par le groupe Utile Pour Beauvais, portant sur le déploiement des compteurs Linky dans notre commune. L'autre, déposée ce jour par le groupe Beauvais Pour Tous, relative au soutien du Conseil Municipal aux salariés et aux clients de nos deux magasins Carrefour Contact de proximité.

Pour Linky, sur la proposition de vœu du groupe Utile Pour Beauvais, Madame GEFFROY, Présidente, a déposé une proposition de vœu réclamant un moratoire sur le déploiement des compteurs Linky sur la commune de Beauvais.

**MME LE MAIRE** (suite) Avant que nous ne nous prononcions sur l'opportunité de ce vœu, je voudrais apporter quelques précisions à ce sujet. Dans un souci de transparence et d'information la plus large possible, j'ai proposé au groupe ENEDIS de présenter à chaque comité de quartier les conditions d'installation de ces compteurs sur la commune. Ainsi, nos concitoyens ont pu s'informer librement et d'une manière contradictoire sur le sujet. L'arrivée des compteurs Linky obéit à une réglementation nationale dont nous ne sommes ni les instigateurs, ni les auteurs. C'est pourquoi je considère qu'il n'est pas du ressort de notre Conseil Municipal de se prononcer sur le fond et d'arbitrer un sujet qui relève du national. Je considère qu'il est plus pertinent de saisir les parlementaires que d'interpeller le Conseil Municipal. C'est pourquoi je vais proposer au Conseil Municipal de rejeter pour des motifs de forme, liés à l'incompétence du Conseil Municipal sur le sujet, cette proposition de vœu. En ce qui concerne le fond, je laisse évidemment chacun ici libre de sa conscience et de son opinion.

**MME GEFFROY** Je souhaiterais, à propos de cette démarche que nous avons engagée sur cette demande de moratoire pour le déploiement du compteur Linky, faire remarquer que d'autres communes en France ont pris des décisions contre l'installation de ce compteur Linky. C'est à ce titre-là que nous souhaitons interpeller le Conseil Municipal ici à Beauvais. D'autre part, dans l'actualité, il y a quand même, encore la semaine dernière, eu beaucoup d'inquiétudes. L'émission de télévision « Envoyé Spécial » a fait un reportage sur ce compteur Linky et toutes les difficultés, tous les différents problèmes électriques qui sont liés à cette installation du compteur Linky. Les associations de consommateurs, entre autres Que Choisir est extrêmement très très prudent et fait des dossiers réguliers sur le problème de ce compteur. Et la Cour des Comptes a tout de même fait un rapport qui est assez accablant sur le montage financier et sur le prix, qui va être décalé dans le temps mais que finalement les citoyens vont payer pour ce compteur. Ce compteur va être payé après par les abonnés, les personnes chez qui ils seront installés. C'est pour tous ces motifs et puis nous avons rencontré aussi des Beauvaisiens, quelques-uns ont souhaité assister au Conseil, qui sont avec des difficultés, certains, d'électro-sensibilité. Donc toutes ces inquiétudes sur ce compteur Linky, nous souhaitons qu'au Conseil Municipal, nous puissions vous le faire connaître et vous demander cette décision. Nous, nous allons voter pour ce vœu mais je voulais donner quelques mots d'explication.

**MME LE MAIRE** Madame GEFFROY, je comprends vos propos, mais je voudrais juste vous confirmer que ce vœu serait totalement illégal et n'aurait donc aucune portée puisque c'est une réglementation nationale. Je me permets de le répéter. Donc je vais soumettre à l'assemblée la question suivante. Qui est pour voter ce, vœu ?

**MME GEFFROY** Est-ce que c'est possible de le lire en entier s'il vous plaît ? Je souhaiterais faire la lecture du vœu.

**MME LE MAIRE** Mais Madame GEFFROY, puisque je viens de vous dire que ça n'a rien à voir avec l'ordre du jour du Conseil et que ça ne peut pas être légal, je ne vois pas l'intérêt, tous mes collègues l'ont devant eux sur la table. Je pense que tout le monde a pris connaissance de votre note, je l'ai mise devant tout le monde, maintenant je vais passer au vote.

**MME GEFFROY** Est-ce qu'il sera dans le compte-rendu du Conseil ?

**MME LE MAIRE** Non, parce que nous ne sommes pas en Conseil Municipal Madame.

**MME GEFFROY** C'est dommage. Donc, le vœu Carrefour après non plus ?

**MME LE MAIRE** On va se prononcer, je vais soumettre au vote l'inscription ou non de ce vœu dans notre Assemblée. Donc qui est pour l'inscription de ce vœu ? Qui est contre ?

Je regrette, ce vœu ne peut être, en l'état, proposé au Conseil Municipal.

Je vous ai mis sur votre table, également, le vœu du groupe Beauvais Pour Tous pour exprimer notre souhait du maintien des Carrefour Contact de Beauvais.

En début d'année, je vous rappelle que le groupe Carrefour annonçait qu'il souhaitait céder au plan national 273 magasins, dont 2 Carrefour Contact situés à Beauvais. L'un au centre commercial Jean Rostand à Saint-Jean et l'autre dans la rue de Clermont. Nous avons immédiatement contacté la direction régionale de Carrefour Proximité pour connaître leurs intentions et leur faire part de notre indignation et de notre soutien tant aux salariés qu'aux habitants des quartiers concernés. Je me suis d'ailleurs rendue à une réunion organisée par les clients de Carrefour Saint-Jean, afin d'apporter le soutien de l'équipe municipale et leur faire part de notre volonté de trouver un repreneur pour maintenir une activité commerciale de proximité dans ce quartier. Je vous informe qu'à ce jour, nous sommes en contact avec l'enseigne Proxi pour trouver une solution de remplacement.

Je n'oublie pas non plus le quartier de Saint-Lucien qui ne se trouve pas tout à fait dans la même situation. J'ai rencontré les responsables de Carrefour qui m'ont indiqué rechercher le plus rapidement possible un repreneur pour maintenir une supérette de proximité à Saint-Lucien. Et je vous informe que le groupe COCCI est actuellement sur les rangs.

Après toutes ces explications, je pense qu'il est nécessaire de maintenir la pression, c'est pourquoi nous vous proposons de voter cette motion de soutien. Et là, pour apporter le soutien de l'association Villes de France, nous menons aussi dans le cadre de nos villes cette même pression autour du groupe Carrefour.

Vous avez devant vous la motion. Je vais d'abord, évidemment, vous demander de vous prononcer sur son inscription à l'occasion de notre Conseil Municipal.

Qui est pour ? L'inscription de la motion au conseil municipal est adoptée à l'unanimité.

Je vous propose maintenant de passer au vote sur cette motion. Madame GEFFROY ?

**MME GEFFROY** Je souhaiterais avoir la parole. Au Conseil Municipal du 16 février dernier, Grégory NARZIS et moi-même étions intervenus sur ce sujet pour attirer votre attention sur les difficultés qu'allait vivre ce centre commercial, ce magasin Carrefour particulièrement et le centre commercial Rostand. Vous nous aviez déclaré, je lis le compte-rendu : « Vous avez parfaitement raison. De toute façon, notre service économie de la Communauté d'Agglomération est en contact avec eux et suit le dossier. D'autre part, nous avons été sollicités par d'autres enseignes qui sont prêtes peut-être à prendre la relève. Et enfin, troisièmement, j'avais eu le plaisir de rencontrer Monsieur BOMPARD, nous avons pu obtenir la FNAC en centre-ville. J'ai une courroie de transmission avec lui, on va essayer de faire au mieux pour notre Ville, on passe au vote, adopté à l'unanimité. ».

Madame le Maire, depuis le mois de février, pouvez-vous nous dire ce qui a été fait de votre part ou du service économie de la Communauté d'Agglomération sur ce sujet ?

**MME LE MAIRE** Les démarches qui ont été faites, ont été conformes aux propos que j'avais tenus, à savoir des contacts, au niveau national comme au niveau régional, par rapport à ces magasins et quand on a vu que les choses traînaient un peu, c'est la raison pour laquelle il y a eu cette manifestation l'autre jour à Saint-Jean, et au niveau national nous avons rencontré des dirigeants. Et ce que nous essayons aujourd'hui, c'est d'obtenir que dès qu'il y aura un repreneur, la société Carrefour n'attende pas la fin de l'année pour statuer sur le repreneur. Il y a des contacts très précis aujourd'hui sur le quartier Saint-Lucien et il y en a d'autres qui se précisent sur le quartier Saint-Jean. Il n'est pas de mon fait de prendre la décision définitive, mais nous tirons activement toutes les ficelles que nous pouvons tirer, à la fois dans l'intérêt des salariés et à la fois dans l'intérêt des habitants qui nous ont fait part de leur vive inquiétude sur les courses qu'ils pouvaient faire, surtout les personnes âgées. On va passer au vote sur la motion puisqu'elle a été déposée. Qui est-ce qui vote pour ? Qui vote contre ? C'est donc, la motion est adoptée à l'unanimité.

Le 18/06/2018 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame BRAMARD, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOU, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame PRIOU, Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Corinne CORILLION à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Aysel SENOL à Monsieur Philippe VIBERT.*

Date d'affichage	25 juin 2018
Date de la convocation	12 juin 2018
Nombre de présents	40
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

Délibération n°2018-129

(rapport réf 2018-129)

**Finances - Compte de gestion 2017 du comptable - Approbation**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, produit au maire avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante, qui arrête les comptes au plus tard avant le 30 juin de l'exercice.

Vu les comptes de gestion conformes aux instructions comptables et budgétaires M14 et M49 ;

Considérant qu'après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Considérant que les comptes de gestion du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur ;

Considérant la stricte concordance entre les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes déterminés par l'ordonnateur et le trésorier municipal (cf. extrait compte de gestion joint) ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal n'appellent aucune observation, ni réserve ;
- d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes ci-joints :

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## 1- COMPTE DE GESTION 2017 DU COMPTABLE – APPROBATION

**M. JULLIEN** Vous connaissez un petit peu le cycle budgétaire que nous vivons à chaque fois. Ça démarre toujours par un Débat d'Orientation Budgétaire ; ensuite par le vote des budgets ; et enfin, le cycle budgétaire se termine toujours par le vote des comptes administratifs. Mais au préalable, avant d'examiner les comptes administratifs, nous devons examiner le compte de gestion de notre comptable public et notamment vérifier s'il y a des différences entre le compte du comptable public, le compte de gestion qui nous est soumis aujourd'hui, et le compte administratif qui est le compte de l'ordonnateur, qui fera l'objet de la délibération suivante.

Force est de constater, à l'examen des comptes présentés par notre trésorier principal ou municipal, qu'il n'y a pas d'écarts entre les deux comptes qui nous sont présentés.

C'est pourquoi mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir déclarer que ces comptes de gestion n'appellent aucune observation de votre part, et donner le quitus nécessaire à notre comptable public.

**MME LE MAIRE** On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mes chers collègues, j'ai oublié quelque chose puisqu'il y avait un ordre de jour chargé avant le Conseil Municipal. Jérôme LIEVAIN m'avait demandé de prendre la parole, je la lui donne avant de rentrer dans la procédure du compte administratif.

**M. LIEVAIN** : Merci. Bonjour à tous. Madame FONTAINE, avant toute chose, je voulais vous offrir une rose bio de mon jardin mais j'ai eu peur de vous piquer et que vous fassiez encore un courrier à Madame le Maire.

Lors du dernier Conseil Municipal, plusieurs prises de parole ont tourné autour de la ville de Roubaix. Quand je vous ai entendu parler, j'ai cru sentir une pointe de nostalgie. Aussi, ai-je cru bon, maladroitement j'en conviens mais hors micro tout de même, de vous conseiller d'y rester. Aujourd'hui, après votre courrier au Maire, j'entends que ce n'était pas le cas. Aussi, si ma phrase a été mal reçue, je vous prie de m'en excuser. J'ajoute, Madame FONTAINE, qu'il est évident que tout le monde en conviendra que la ville de Beauvais n'aurait pas été la même sans vous. Je vous remercie.

**MME LE MAIRE** Nous allons passer au dossier n° 2 et, comme c'est l'usage dans la présentation des comptes administratifs, je dois nommer un président de séance. Je vous propose que cette partie de délibération du Conseil Municipal soit présidée par Jean-Marie JULLIEN.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des votes contraires ? Des abstentions ? Monsieur Jean-Marie JULLIEN, je vous cède la présidence.

Délibération n°2018-130  
(rapport réf 2018-130)

**Finances - compte administratif 2017 - budget principal**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Président de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants,

S'agissant du budget principal,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 16 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017, et du 06 juillet 2017 adoptant la décision modificative n°1,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Report exercice N-1 en fonctionnement (excédent)	2 668 768,38
Dépenses exercice	77 241 692,57	Recettes exercice	85 607 659,13
Total :	77 241 692,57	Total :	88 276 427,51
		Résultat (excédent)	11 034 734,94

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Report exercice N-1 en investissement (déficit)	5 569 382,62		
Dépenses exercice	21 667 865,62	Recettes exercice	26 721 083,04
Total :	27 237 248,24	Total :	26 721 083,04
Résultat (besoin de financement)	516 165,20		

**Résultat de l'exécution : 10 518 569,74**

## Restes à réaliser - Invest.

Dépenses		Recettes	
reports	7 247 745,89	reports	3 594 572,00
Solde restes à réaliser :	-3 653 173,89		

**Résultat cumulé : 6 865 395,85**

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 5 voix contre des suffrages exprimés avec 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

## 2 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

**M. JULLIEN** : Merci Madame le Maire, et merci à vous mes chers collègues de m'accorder votre confiance pour la présentation de ces dossiers.

Le compte administratif, je l'ai déjà déclaré à de très nombreuses reprises lors des précédents votes, c'est un acte essentiel qui doit constater la bonne ou la mauvaise exécution des budgets que nous avons votés lors de l'exercice précédent. Et si je puis résumer mon intervention de ce soir, ce serait de dire en trois mots, préserver l'essentiel et continuer d'avancer. C'est très important de rappeler les objectifs que nous nous fixons à ce niveau-là.

Une nouvelle fois mes chers collègues, nous avons à juger ce soir l'exécution de nos budgets 2017, et plus particulièrement du budget principal ainsi que de 5 budgets annexes. Je les rappelle, il s'agit des budgets annexes de l'Eau, de l'Elispace, de la Longue Haie, le lotissement Agel, et le Parc d'Activités du Tilloy. Alors de cet ensemble, pour ne pas alourdir les débats de ce soir, je vous propose un examen global, avant le vote de chacun de ces comptes administratifs.

Vous avez reçu un rapport de synthèse de 36 pages. Je pense que vous avez pu le lire avec beaucoup d'attention. Chaque année je rappelle quelque chose d'essentiel, avant de débattre ensemble sur ces comptes administratifs, il m'apparaît nécessaire, plus que jamais, de rappeler ce que doit être la discussion d'un compte administratif. Le compte administratif, c'est le constat de la réalisation par l'équipe municipale des différents budgets débattus et votés lors de l'année précédente et certainement pas le renouvellement des débats budgétaires que nous avons pu vivre durant l'année précédente. Mais c'est aussi, mes chers collègues, de mesurer dans quelles conditions les prévisions budgétaires ont été exécutées, et la concordance la plus juste possible entre les prévisions et les réalisations.

Mes chers collègues, vous vous souvenez certainement de mon propos lors du débat budgétaire 2017. Je disais ceci : préserver l'essentiel c'est, malgré un budget de fonctionnement en baisse de 1,9 %, soit 1,6 million d'euros, permettre d'assurer dans de bonnes conditions la poursuite d'un service public municipal de qualité et également un autofinancement suffisant de nos investissements à hauteur de plus de 8 millions d'euros. Avons-nous réellement rempli cet objectif ? C'est l'objet de notre discussion de ce soir. Examinons ensemble les résultats de 2017.

Pour le budget principal, nous avons un résultat d'exécution positif de 8,3 millions d'euros en fonctionnement et 5,05 millions d'euros en investissement, soit un résultat cumulé de plus de 11 millions d'euros en fonctionnement et moins 4,16 millions d'euros en investissement, si l'on prend en compte les résultats des années antérieures et les restes à réaliser de l'exercice.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont restés équilibrés, puisque dans l'ordre d'importance, la part de l'enseignement est de 18 % ; les aménagements urbains de 18 % ; les sports et jeunesse de 17 % ; les services généraux de 17 % ; les actions sociales, logement famille et enfance 10 % ; les relations aux usagers 6 % ; la sécurité 6 % ; la culture 6 % ; soit un total de dépenses directement profitable à la population de 98 %. A contrario, le pourcentage de frais financiers n'est que de 2 % du montant total de ces dépenses réelles de fonctionnement. Et pourtant, une nouvelle fois, nous avons eu à déplorer une nouvelle baisse des concours de l'Etat puisque toutes causes confondues, y compris l'évolution de la Dotation de Solidarité Urbaine, cette baisse est encore de 2,73 % sur l'année 2017. Je donne un exemple : Dotation Globale de Fonctionnement, elle a encore baissé de 15,77 % en 2017. Et pour illustrer cette dégringolade continue depuis 2013, je rappelle que cette Dotation Globale de Fonctionnement était de 11,57 millions d'euros en 2013 et elle n'est plus que de 6 millions d'euros en 2017, soit quasiment une division par deux.

**M. JULLIEN** (suite) Sur l'investissement, et plus particulièrement au niveau de l'autofinancement, on a pu dégager 6,54 millions d'euros au titre de ce budget de fonctionnement. Alors, certes, mes chers collègues, l'objectif des 8 millions d'euros ne semble pas atteint. Mais cela résulte d'une décision de notre Conseil Municipal du 12 mai 2017 choisissant une affectation partielle des résultats positifs 2016 pour privilégier l'investissement sur le compte administratif 2016.

Je rappelle d'ailleurs à ce propos que vous avez pu constater, à la lecture du dossier qui vous a été communiqué, que 10 millions d'euros sont à ajouter sur les recettes d'investissement en plus des 6,54 millions d'euros. Donc si on tient compte de l'ensemble de ces deux éléments, ce sont 16,54 millions d'euros qui ont été apportés en autofinancement au budget d'investissement. Pourtant, le montant des réalisations 2017 au titre de l'investissement est demeuré quasiment stable par rapport aux années précédentes, à hauteur de 21,7 millions d'euros, alors que les années précédentes, les valeurs étaient en moyenne de 23 millions d'euros. Vous pourriez me poser la question, pourquoi ça a légèrement baissé ? Il faut que vous sachiez qu'en matière d'investissement, les dépenses qui ont été réellement décaissées au 31 décembre 2017 correspondent aux dépenses qui ont été réalisées au vu des chantiers réellement terminés, et également des factures qui nous sont parvenues. C'est pour ça qu'il y a une enveloppe de restes à réaliser qui figure dans le compte administratif et qui n'est pas incluse dans les chiffres que je viens de vous indiquer. Nous avons apporté une attention toute particulière à la maîtrise de l'endettement. Vous savez que l'histoire de l'endettement c'est un peu le cheval de bataille de l'Etat, mais également aussi pas mal d'éléments qui sont débattus au sein de notre Conseil Municipal puisque l'Etat reproche aux collectivités territoriales un endettement excessif, d'ailleurs on en reparlera probablement tout à l'heure à l'occasion de la délibération sur la contractualisation avec l'Etat. Et là, il faut que vous notiez les efforts tous particuliers de la municipalité de Beauvais pour maîtriser cet endettement, puisque le solde en capital au 31 décembre 2017 est de 57,5 millions d'euros, soit une nouvelle baisse de 6,07 % par rapport au 31 décembre 2016. Pour mémoire, le capital restant dû était de 68,7 millions d'euros fin 2013, à comparer à la situation actuelle soit une baisse de plus de 16 %.

Certes, ce résultat n'a pas été obtenu facilement, et je voudrais ici remercier publiquement l'ensemble des services qui ont su comprendre les enjeux et retrousser leurs manches pour y arriver. Grâce aussi à la qualité de notre endettement qui est classé à 100 % sans risque et à nos résultats de gestion, nous avons toujours pu, en 2016, en 2017, obtenir dans des conditions favorables les concours bancaires dont nous avons eu besoin. Ça se traduit notamment, également, par des taux bancaires, des taux d'intérêts qui sont bonifiés. C'est intéressant, il faut savoir qu'actuellement vous obtenez des taux en matière d'emprunt sur notre enveloppe d'investissements d'à peine un peu plus de 1 %. 1,25 % c'est quand même remarquable, et avec également des frais particulièrement réduits.

Mes chers collègues, maintenant un mot sur les budgets annexes. L'eau, par exemple. Le résultat 2017 est notablement excédentaire pour plus de 470 000 euros. Il faut noter la forte progression du produit lié à la surtaxe eau qui s'élève à 1,25 million d'euro, alors que l'année précédente, nous avons constaté un produit seulement de 920 000 euros. En ce qui concerne l'investissement, l'essentiel des ressources a été consacré à la poursuite du renforcement, du réseau. Et c'est d'ailleurs l'objet de ce budget annexe eau, puisque le budget annexe eau doit être consacré tout d'abord à l'investissement public sur l'amélioration du réseau, c'est-à-dire en support également des travaux qui sont réalisés aussi par notre délégataire de service public, qui est partie prenante dans cette affaire.

**M. JULLIEN** (suite) Un mot sur le budget annexe Elispace, sur le compte administratif. Les résultats peuvent paraître équilibrés, si vous regardez l'équilibre des comptes, vous remarquerez, on vous dit « balance 0 ». Mais il faut noter une chose, c'est la baisse du taux des recettes liées à la location de la salle, dont les taux de réalisation sont de 78 % pour la facturation des frais annexes et seulement de 65 % sur le produit de la location de l'équipement. Ça entraîne des conséquences, puisqu'il a fallu relever la subvention d'équilibre et cette subvention s'équilibre pour 2017, versée par le budget général, s'établit à 398 000 euros.

Un mot également sur les budgets de zones, sans reprendre le détail de chacun d'entre eux qui figure dans votre rapport. Je distinguerai ceux qui sont en phase de travaux et d'aménagement et qui sont, pour l'instant encore, déficitaires et ceux qui sont en phase de commercialisation active, qui doivent ou qui devraient retrouver à terme leur équilibre. Prenons comme premier exemple la Longue Haie. La longue Haie, résultat négatif cumulé de 406 000 euros malgré le niveau des ventes 2017 pour 300 000 euros. On n'a pas réussi, en 2017, à vendre les terrains au niveau de ce qui était escompté au titre du budget primitif. Et il faut aussi tenir compte d'une décision prise par le Conseil de ne pas engager des emprunts supplémentaires sur le budget annexe de la Longue Haie, ça se traduit par un déficit complémentaire. Le programme d'emprunt, je le précise, était normalement de 138 000 euros. Je n'ai pas emprunté parce que je n'ai pas eu besoin de reprendre des dettes supplémentaires et donc des frais financiers supplémentaires à notre charge.

Un mot sur Agel. Agel c'est vrai que c'est un dossier assez difficile. Il est toujours en phase de commercialisation et on a décidé en 2017 de ne rien emprunter pour ne pas obérer, là aussi par des frais financiers, le résultat prévisionnel de clôture de ce budget annexe, dont la vente des terrains prendra encore plusieurs années. Les recettes 2017 correspondent à une subvention du budget principal de 1,4 million d'euros. Je précise également que sur le budget annexe Agel, le budget principal a consenti des avances de plusieurs millions d'euros en ce qui concerne ce budget annexe parce qu'il est en prévision éventuellement de la situation finale de ce budget et pour éviter de se retrouver dans une situation d'endettement qui pourrait être délicate à gérer.

Le Parc d'Activités du Tilloy. La loi NOTRe prévoit que les parcs d'activités économiques doivent être transférés aux intercommunalités. L'année dernière, lorsque nous avons examiné le compte administratif, on espérait pouvoir vous indiquer qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce transfert pourrait être acté à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ce qui aurait permis de pouvoir passer l'ensemble des éléments d'actif et de passif sur le budget de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Malheureusement, on n'est pas encore prêts au niveau de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour reprendre en charge le Parc d'Activités du Tilloy et c'est pour cela qu'il figure encore dans la délibération que nous avons à examiner aujourd'hui au titre des comptes administratifs. Donc, très peu de mouvements en 2017, 5 700 euros, ce sont des soldes d'opérations, sachant qu'on n'a pas lancé d'opérations nouvelles sur le Parc d'Activités du Tilloy en prévision de ce transfert à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

En conclusion, pour ce bref panorama de nos comptes administratifs 2017, il ressort que les résultats ont parfaitement respecté les objectifs que nous nous sommes fixés lors de nos décisions budgétaires, malgré les écueils dont je viens de vous parler. Tout simplement parce que nous avons un souci d'équilibre, que nous avons toujours veillé à maintenir, non seulement sur le plan financier, mais aussi d'équilibre au niveau de la qualité des services publics rendus à nos populations. Même si le contexte, pour l'ensemble des collectivités territoriales, demeure et demeurera malheureusement difficile, je le redis une nouvelle fois, il doit encore nous inciter à la prudence.

**M. JULLIEN (suite)** De tout ceci, et là je vais m'adresser à nouveau aux services, je voudrais remercier bien vivement mes collègues d'abord ainsi que l'ensemble des services de la Ville qui, grâce à leur sens du service public et leur concours assidu, ont permis ces résultats au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens. Merci de votre attention.

S'il n'y a pas d'interventions ou de questions, on va peut-être passer au vote.

On va commencer par le budget compte administratif principal.

Ah ça y est ! Je vois Monsieur RAHOUI qui se manifeste. On vous écoute avec attention.

**M. RAHOUI** Merci Monsieur le Président. Vous ne pouvez pas désertier et fuir le débat. Le compte administratif reste quand même un des temps forts de la démocratie municipale et lors de ce temps démocratique, il semble quand même nécessaire de pouvoir être au rendez-vous et d'opposer les idées les unes aux autres ; de faire un constat, une photographie de l'exécution pas simplement financière mais de l'action municipale telle que la Majorité a décidé de l'entreprendre étant en responsabilité. Bien que très respectueux, Jean-Marie JULLIEN, j'ai trouvé cette présentation du compte administratif relativement fade. Fade puisqu'elle est à l'image des déclarations que vous avez eues, Madame le Maire, au lendemain de votre élection, où vous aviez annoncé en 2014 aux Beauvaisiens que vous ne tiendriez pas toutes vos promesses suite au programme que vous aviez présenté. Vous aviez trouvé à l'époque un responsable en la personne du Gouvernement, une nouvelle majorité s'est installée depuis, j'ai l'impression que votre cible n'a pas changé en la matière, et il semble nécessaire de faire un point là-dessus.

Un point en 5 étapes. La première chose dont je souhaiterais parler, c'est reprendre la référence que Jean-Marie JULLIEN a faite quant à la baisse de la D.G.F., Dotation Globale de Fonctionnement. Elle est effectivement en baisse, on le regrette, mais Jean-Marie JULLIEN a une mémoire sélective, il oublie de pointer qu'il y a une autre dotation qui baisse. La dotation qui baisse c'est la Dotation de Solidarité Communautaire et ni Monsieur HOLLANDE, ni Monsieur MACRON, ne président la Communauté de Communes. C'est vous, Madame le Maire, qui présidez cette Communauté de Communes, qui voit imposer à Beauvais une baisse de sa dotation. Elle se compte en millions. Et on va observer votre cohérence puisqu'un peu plus tard dans le Conseil Municipal, la délibération 11 nous amènera à parler de la contractualisation des dépenses de fonctionnement entre l'Etat et la Ville de Beauvais. On observera comment vous vous positionnez là-dessus et voir si vous êtes cohérente politiquement afin de pouvoir clarifier le débat.

La deuxième chose que je souhaite évoquer m'amène à me pencher sur les ratios du compte administratif. Et on se rend compte, une fois de plus, que malheureusement vous n'êtes pas au rendez-vous. Vous n'êtes pas au rendez-vous parce que ces ratios, ils font une comparaison nationale entre ce qui se passe à Beauvais et ce qui se passe dans les autres communes. Si je prends les dépenses d'équipements par habitant, qui est quand même un chapitre fort, ce chapitre il a tendance à présenter l'action concrète : comment on équipe la Ville, comment on fait progresser la Ville, comment on met la Ville en mouvement. Eh bien, on se rend compte que la valeur de Beauvais est à 186, alors que la moyenne de la strate est bien supérieure, elle est à 260. Je crois que, en la matière, vous n'êtes vraiment pas au rendez-vous. Puis si on regarde les choses encore plus précisément, on se rend compte que la programmation annuelle 2017 en matière d'investissements n'est que de 10 millions, alors qu'elle était supérieure l'an dernier, il faut le reconnaître quand même, elle était de 13 millions.

**M. RAHOUI** (suite) Beauvais n'est plus en mouvement, est moins en mouvement, et ça se voit au travers de ces chiffres.

Autre point qui nous importe énormément pour nous, élus de l'opposition, c'est le service public. Jean-Marie JULLIEN, dans son intervention, a dit qu'à Beauvais on avait un service municipal de qualité. On le rejoint pleinement lorsqu'il dit ça. On a des services municipaux qui brillent par leurs compétences, qui brillaient aussi par leurs diversités, et je dis « brillaient » puisqu'on voit les fonds engagés sur les prestations de service augmenter. On était à une hausse de plus d'1 million d'euros, 1 155 000 euros, et cette hausse, cet appel croissant aux prestataires extérieurs a tendance à nous faire constater aussi que des services se vident. Je parlerai par exemple des services techniques. Vous le savez chers collègues, Madame le Maire, qu'on a beaucoup moins de peintres aux services techniques. Vous le savez aussi, Madame le Maire, que la serrurerie, qui était un service fourni, est complètement vidée. Il doit nous rester un ou deux personnels dans ce service, appelé à des tâches très polyvalentes. Ces services publics qui sont très importants, on regrette de vous voir les vider en ne remplaçant pas les départs en retraite notamment, mais en faisant chaque fois davantage appel aux prestataires extérieurs et à une externalisation qui, au final, ne nous fait pas faire d'économies mais qui a tendance à contribuer à la dégradation des équipements municipaux. Je pourrais parler des gymnases notamment et bien d'autres structures qui appartiennent à la Ville.

Quatrième point, et qui là est tout à fait gênant, Madame le Maire, c'est la baisse des subventions aux associations. Plus que jamais nous avons besoin de créer dans cette Ville, pour les raisons notamment que vous avez évoquées en début de Conseil, de créer du lien social. Et lorsqu'on voit que vous baissez de 120 000,00 euros les crédits accordés aux associations cette année, on ne peut que le regretter une fois de plus.

Dernier point sur lequel je voulais revenir, et qui est régulièrement polémique entre nous, c'est la question du centre-ville. Ce centre-ville qui malheureusement meurt davantage chaque jour. Pour l'illustrer au travers de ce compte administratif, vous me demanderez comment on peut constater que le centre-ville meurt ? Eh bien les chiffres parlent. Les chiffres parlent, puisqu'en 2008 une taxe sur la publicité avait été créée. Ce sont les commerçants qui doivent payer une taxe par rapport à leurs enseignes et à ce qu'ils peuvent apposer sur leur vitrine. En 2 ans, cette taxe a diminué de 10 %, c'est concret et ça illustre à quel point le centre-ville se vide de ses commerçants. Je voudrais aussi dire que, malheureusement, on a aussi un autre élément pour constater que le centre-ville se vide de ses habitants et de tous ceux qui peuvent le fréquenter, c'est au travers des droits de stationnement. 540 000,00 euros l'an dernier, 487 000,00 euros cette année. Baisse du stationnement, alors vous avez mis en place un certain nombre de choses depuis pour pouvoir redynamiser le centre et, vous le savez, on est prêt à soutenir toutes les initiatives qui iront dans ce sens-là. Ce centre pour lequel les habitants se battent, et pas seulement les habitants, je voudrais aussi parler et saluer les commerçants qui s'inquiètent, qui s'engagent. On avait la présidente de l'association des Commerçants qui était présente au dernier Conseil Municipal. On a des commerçants et je voudrais plus particulièrement saluer sa présence ce soir, c'est le gérant de la FNAC, Monsieur LEROUX, qui organisait d'ailleurs, Madame le Maire, ce matin une manifestation qui a fait un afflux de Beauvaisiens dans le centre-ville, un afflux tellement fort, tellement important que l'un de vos adjoints, assis juste à côté de vous, a vu tellement de monde qu'il n'a pas pu faire la queue et qu'il a dépassé les Beauvaisiens pour aller saluer en votre nom le Président HOLLANDE. Et c'est là où l'on voit l'ouverture d'esprit de certains élus autour de cette table, notamment Monsieur TABOUREUX, qui pourra se reconnaître.

**M. RAHOUI** (suite) Blague à part, Madame le Maire, (*hors micro*). Je ne m'inquiète pas pour vous, Madame le Maire, en tout cas pas pour l'instant, mais je ne m'inquiète pas pour vous, je m'inquiète surtout pour Beauvais, Madame le Maire, quand je vois le compte administratif que vous nous présentez ce soir.

Parce que ce qui est le plus important pour nous tous ici, c'est d'être garants du mandat que les Beauvaisiens nous ont confié, que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition, puisque notre seul objectif, notre seul intérêt se doit d'être de rendre Beauvais en mouvement, de faire bouger cette Ville, et le compte administratif fade que vous nous présentez ce soir, malheureusement, n'a pas tendance à aller dans ce sens-là.

**MME LE MAIRE** Monsieur RAHOUI, je vais quand même vous répondre parce quels que soient les comptes administratifs que nous ayons présentés, ou ils ne sont pas véridiques, ou ils sont fades comme ce soir, ou ils sont différents de la réalité, bref de toute façon vous trouvez toujours à redire. Alors, c'est sans doute une posture de l'opposition pour de plus en plus exister Monsieur RAHOUI, ça je peux le comprendre. Moi, je voudrais vous dire 2 choses. D'abord, quand vous me dites que le service public diminue dans la Ville, vous auriez dû regarder la répartition budgétaire sur le budget des Ressources Humaines qui font le service public de cette Ville, vous en convenez. Là pour le coup par rapport à la strate on est largement au-dessus, il représente 64 % du budget de fonctionnement de la Ville. Il ne faut pas m'expliquer qu'on est en train de sous-traiter un certain nombre de services. Simplement, vous avez l'air d'ignorer que les métiers évoluent, qu'aujourd'hui tout ce qui est le e-métier, l'informatique, la connectique, prennent une place beaucoup plus importante. Je ne sais pas si vous vous souvenez de combien il y avait d'agents au service informatique mais ça a été multiplié depuis 3 mandats je crois par 3 ou 4 et je le dis à côté d'Olivier TABOUREUX. Là-dessus, qu'il y ait un peu moins de serruriers, pardonnez-moi, mais aujourd'hui il y a des magasins qui font les clés ou qui s'occupent de serrurerie, et qui ne le font sans doute pas beaucoup plus cher que ne l'auraient fait nos services. Et, nos agents, eux-mêmes, grâce à des programmes de mobilité interne, grâce à des propositions de formation, évoluent dans leur carrière et ne souhaitent peut-être pas rester peintres ou serruriers jusqu'à la fin de leurs jours, et évoluent dans la fonction publique territoriale. Ça c'est un premier point sur le lequel je voulais revenir.

Quant aux subventions aux associations, qu'elles aient baissées de 120 000,00 euros sur 5 millions d'euros, ça me paraît peut-être une gestion prudente de la vie associative, et croyez bien qu'il n'y a plus aucune baisse sur les associations. Nous l'avons fait les 3 premières années du mandat, pour des raisons budgétaires et parce que le montant des subventions aux associations était absolument très important, que beaucoup d'associations avaient des bas de laine, ce qui n'est pas non plus la vocation d'une association, donc nous avons simplement réduit, non pas la voilure, mais amené les dotations au raisonnable. Et là encore, par rapport aux strates, et je commence à les connaître un peu, vous l'avez sous-entendu, nous sommes largement au-dessus des habitudes de mes collègues dans des communes de notre taille. Donc 120 000,00 euros sur un peu plus de 5 millions d'euros de dotations, ça ne me paraît pas une coupe sombre dans la vie associative.

Et quant aux commerces de centre-ville, nous allons en parler, nous en avons déjà beaucoup parlé depuis le mois de novembre. Mais nous entrons dans la phase active du plan Cœur de Ville qui va nous permettre peut-être de modifier, et c'est la bataille que nous allons mener, d'améliorer les conditions de travail des commerçants, d'améliorer les offres des commerçants, de pouvoir les aider à ce que les clients stationnent, comme depuis le 1<sup>er</sup> juin, d'une manière plus facile, et il me semble que vous n'avez pas voté cette délibération-là il y a un certain temps.

**MME LE MAIRE** (suite) Donc ce plan transversal Cœur de Ville qui va toucher le patrimoine, le logement, le commerce, la connexion dans la Ville, me paraît être pour la première fois, quels que soient les régimes politiques confondus, ciblé sur des villes entre 20 000 et 100 000 habitants et nous en attendons beaucoup.

Et croyez-moi, ici mes collègues vont, chacun dans leurs délégations, se retrousser les manches pour en tirer un parti optimal pour la ville de Beauvais.

Et puis dernier point par rapport à Monsieur HOLLANDE. Si j'ai demandé à Olivier TABOUREUX de me remplacer, c'est parce qu'il y avait en même temps l'appel du 18 juin et donc ma fidélité au Gaullisme fait que j'étais au Monument aux Morts.

**M. PIA** Simplement, vous préciser, concernant les 120 000,00 euros de moins concernant le budget de la vie associative, Monsieur RAHOUI, je crois qu'il ne faut pas non plus ramener tout aux chiffres. D'abord, la baisse est très mesurée, puisque nous n'avons pas baissé globalement la subvention aux associations cette année. Nous nous étions promis de toute façon d'arrêter cette baisse, et n'oubliez pas tout de même que si nous avons pris cette décision, c'est quand même à cause des décisions qui ont été prises à l'époque par votre mentor Monsieur HOLLANDE et qu'il fallait bien à un moment donné rattraper le tir par rapport à un budget que nous n'aurions pas pu tenir, et des économies nécessaires qu'il était important de faire. Cela étant dit Monsieur RAHOUI, je crois qu'on ne peut pas ramener tout non plus à la question des subventions parce que, sur la ville de Beauvais, vous avez un service de la vie associative qui fait un travail énorme, avec d'ailleurs le service du patrimoine, pour vraiment répondre aux besoins des associations. Et franchement, les contacts que je peux avoir avec toutes les structures associatives, ils ne tarissent pas d'éloges sur la veille attentive qu'ils ont des services. Ainsi d'ailleurs que des services techniques, parce que n'oublions pas que quand il y a des manifestations, vous avez tous les services techniques qui sont à pied d'œuvre pour soutenir justement les associations pour monter les stands, pour amener tout le matériel, et tout ça, ça doit être aussi mis à l'actif de notre municipalité et ça a un coût, parce que derrière ça, c'est aussi du personnel qui travaille. Donc, je crois qu'il faut arrêter sur ce discours qui consiste à dire qu'on a pénalisé les associations, c'est faux, parce que justement on leur accorde un soutien au quotidien vraiment très attentif.

Et puis sur la question du budget que vous dites fade, la Ville manque de mouvement, je vous ramène aux pages 26 et 27, vous avez toutes les actions d'investissement qui sont menées, avec, notamment en autorisation de programme, beaucoup de dossiers qui sont aujourd'hui partis par rapport à l'amélioration de notre Ville au niveau des investissements. Donc, je crois que là-dessus, on n'a vraiment pas de leçon à recevoir par rapport à notre volonté que Beauvais se développe et progresse.

**M. JULLIEN** Je vais reprendre un petit peu la parole sur ce plan-là. Monsieur RAHOUI, vous avez parlé au début de votre intervention de la Dotation de Solidarité Communautaire, alors que moi je vous ai parlé des dotations d'Etat. A ma connaissance, la Communauté d'Agglomération ne fait pas partie des services de l'Etat. Il ne faut pas mélanger ces deux types de dotations. En ce qui me concerne, au niveau des résultats du compte administratif 2017, j'ai bien dit clairement, et j'espère avoir été entendu, que je ne parlais que des dotations d'Etat, la D.G. F. et la D.S.U. Et malgré l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine, cela n'a pas compensé du tout la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement puisque je vous ai donné une baisse globale.

Maintenant, sur la Dotation de Solidarité Communautaire. Je dois quand même rappeler qu'en 2017, seule la ville de Beauvais a touché une Dotation de Solidarité Communautaire, comme le prévoit la loi.

**M. JULLIEN** (suite) La loi dans sa rédaction actuelle, seules les villes bénéficiant d'un contrat de ville, et notamment bénéficiant de crédits relatifs à la politique de la ville avec la Dotation de Solidarité Urbaine renforcée, pouvaient légalement bénéficier d'une Dotation de Solidarité Communautaire.

Bien évidemment, je sais que ça fait un petit peu grogner au niveau des autres communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, mais on n'a fait qu'appliquer la règle légale. Pour 2018, on a mis en place un système dérogatoire qui permet de s'affranchir de cette règle impérative prévue par la loi et permettre de partager ce qui est la solidarité communautaire. Mais, même si, effectivement, il n'y avait pas cette espèce de blocage qu'on pourrait entendre au niveau de cette baisse de la solidarité communautaire, je précise que le débat que vous êtes en train d'engager, malgré l'avertissement que je vous ai fait dès le début de cette séance de Conseil Municipal, ce n'est pas un débat de compte administratif, c'est un débat de budget. C'est un Débat d'Orientation Budgétaire. Et ce que vous avez dit là pouvait parfaitement être entendu au moment du Débat d'Orientation Budgétaire et au moment du vote du budget primitif, mais certainement pas au moment du compte administratif.

En tout état de cause, ce que je puis simplement vous dire, et la seule chose que je puisse véritablement accepter de l'opposition, c'est que vous me disiez et ça, ça permettrait de raccourcir les débats, dire « je ne voterai pas le compte administratif parce que je n'ai pas voté le budget ».

**M. LOCQUET** Alors, un petit coup de 300 personnes à la FNAC, d'ailleurs ça fait plaisir, au moins c'est du chiffre d'affaires pour du commerce supérieur à Beauvais, donc ça fait plaisir, mais du coup vous êtes un peu remontés et puis on se dit d'un seul coup ça y est, le P.S. revient, il y a 300 acteurs. Il ne faut pas rêver, ce n'est pas non plus le retour du P.S., il faut un peu redescendre ! (*rire*) Du coup c'est une espèce d'enthousiasme au point de dire « je salue la Présidente de l'association des commerçants qui était là la dernière fois au Conseil Municipal » et, c'est vrai, on a complètement oublié de voter le projet Cœur de Ville avec qui d'ailleurs, ce qui est énorme, nous avons préparé ce dossier. Je vais vous dire Monsieur RAHOUI, c'est vrai qu'elle est un petit peu peinée la Présidente de l'association des commerçants et on ne peut pas dire qu'elle soit forcément politisée. Elle travaille juste comme nous, avec l'envie d'essayer de faire mieux, parce qu'on peut essayer parfois d'arranger les choses, et c'est vrai que le fait que ça soit le gouvernement MACRON qui ait proposé ce dossier peut vous poser quelques problèmes pour le voter. En attendant, on continue d'avancer. Nous avons des réunions de travail régulières avec l'association des commerçants et je tiens à les remercier, à les féliciter pour l'action qu'ils mènent, parce que je crois qu'à un moment, lorsqu'on décide de faire des choix, on ne peut pas d'un côté voter et puis après se retirer, saluer, dire qu'on les écoute. Je sais, je sais très bien Monsieur RAHOUI que si vous aviez été tout seul, certainement que ce dossier vous l'auriez voté la dernière fois, mais vous ne l'avez pas fait. Il ne faut pas oublier quelque chose, en démocratie voter c'est agir et vous avez mal voté.

**M. RAHOUI** Bon, on a entendu, les uns et les autres rester à leur place, chacun dans sa posture et Monsieur LOCQUET, fidèle à lui-même, avec un brin de mauvaise foi, oublie de nous dire que, que ce soit dans un cadre électif dans le cadre de ses mandats ou peut-être dans un cadre professionnel, je ne sais pas, il est au contact régulier des commerçants, commerçants de Beauvais, commerçants du centre-ville, et qu'il connaît mieux que personne ici. Et là je vais vous dire les choses très sincèrement, cher Charles LOCQUET, vous savez mieux que personne ici à quel point les commerçants du centre-ville de Beauvais éprouvent des difficultés. Je ne suis pas aussi bien placé que vous pour le savoir.

**M. RAHOUI (suite)** Mais ce que vivent ceux qui doivent réduire leurs effectifs, ceux qui doivent parfois même fermer boutique, vous le savez que ce n'est pas une question de posture mais qu'il y a un vrai problème dans le centre-ville de Beauvais. Alors, oui, j'espère que ce qui a été voté au dernier Conseil Municipal pourra aider à remédier à cette situation. Je le souhaite sincèrement.

Et on pourra juger d'ici quelques années, et c'est franchement, oui, sur pièce qu'on pourra faire un constat et se dire que ce qui a été mis en place pourra marcher ou pas. On pourra se poser aussi la même question et évaluer de la même manière sur ce que vous avez pu entreprendre précédemment. Vous croyez, vous avez peut-être de bonnes raisons, à la réussite du centre commercial. On va pouvoir évaluer aussi prochainement à quel point ce que vous avez entrepris au Jeu de Paume, sur cette place, pourrait éventuellement aider à faire survivre le centre-ville de Beauvais. C'est un vrai débat politique qu'on a, c'est un échange noble, honorable. Moi, je suis toujours ravi qu'on puisse confronter nos idées, avoir un débat sain, clair et respectueux. Et je voulais juste répondre ça à Monsieur LOCQUET en mettant de côté la partie un peu je ne veux pas dire polémique, mais humoristique sur ce qui a pu se passer ce matin place des Halles. Et je pouvais même imaginer, Monsieur LOCQUET, que vous auriez eu 22 euros à donner à la FNAC de Beauvais pour pouvoir aider le commerce de centre-ville à marcher, mais vous n'aviez même pas ça. J'aurais pu vous l'offrir d'ailleurs. Bref, vous n'étiez pas là mais c'est une occasion que vous pourrez rattraper à un autre moment peut-être. Madame le Maire, par rapport aux effectifs et aux personnels de la ville de Beauvais, pareil, ici on est dans le cadre d'une divergence politique. Rien de plus, rien de moins. C'est une question de choix politique qui se distingue. Oui j'ai parlé de la serrurerie. Alors, la serrurerie ce n'est pas simplement des clés, c'est un travail de métallier. Vous le savez, je me permets simplement de le redire puisque vous avez uniquement parlé dans votre intervention des clés mais il ne faut pas qu'on puisse avoir l'impression qu'un atelier de serrurerie, qu'il soit implanté dans une collectivité ou dans une entreprise, ne fait que des clés. C'est bien plus que ça bien entendu. Mais ce sont des choix politiques qui vont nous distinguer. C'est-à-dire que si on regarde la composition et au-delà de la composition, je veux dire le nombre de personnes qui exercent dans votre cabinet ou qui exercent au sein du service communication, on voit qu'il y a beaucoup plus de monde, beaucoup plus de personnes employées au sein de votre cabinet, au sein de votre service communication qu'à la mairie d'Amiens par exemple, je me suis amusé à la comparaison il y a peu de temps, qui pourtant est une ville avec bien plus d'habitants que la ville de Beauvais. Vous me dites qu'on est dans le cadre d'une métropole à la ville d'Amiens, mais à Beauvais on a aussi des services qui sont mutualisés entre la Ville et la Communauté de Communes. Malgré cela, le cabinet et le service communication qui peut en plus, pardonnez-moi, malgré l'ampleur de ses effectifs vous conduire à certains mauvais conseils, je ne vais pas revenir sur la mauvaise blague du 1<sup>er</sup> avril et de cette malheureuse affaire IKEA qui vous a amenée, vous et moi indirectement, à faire parler de vous bien au-delà des frontières de la Ville, au-delà des frontières du Pays et à faire une mauvaise publicité de vous mais au passage de la Ville. Je crois qu'on manque vraiment un virage. J'ai conscience qu'on doit faire des économies, qu'on n'est plus dans un contexte où les communes ont les tiroirs-caisses remplis. Je ferai même la comparaison entre la situation dont vous avez hérité lorsque vous êtes arrivée aux manettes de la Ville en 2001 avec, il faut avoir l'honnêteté de le dire, une situation financière saine, et celle que votre prédécesseur a récupérée en 1977 où il ne savait même pas comment il allait payer les salaires à la fin du mois. Nous ne sommes plus dans ce confort, on doit faire des choix politiques, et c'est bien là qu'on nous distingue. J'ai parlé de vos effectifs au service communication et au cabinet, on a parlé de la vie associative qui était, au travers de ce compte administratif, desservie.

**M. RAHOUI** (suite) Je pourrais aussi dire que, concernant la vie associative, vous avez réduit la voilure puisqu'il n'y a plus un forum des associations tous les ans. On est sur un format bien plus réduit désormais. Et tout ça m'amène à affirmer, sans aucune hésitation, et nous amène à affirmer sans aucune hésitation qu'il y a une vraie différence entre les choix que vous avez faits et ceux qu'on aurait pu faire.

**M. TABOUREUX** Monsieur RAHOUI, il faut que vous puissiez admettre aussi que quelquefois, comme vous l'avez dit tout à l'heure à Charles, vous n'avez pas toutes les données ou quelquefois vous pouvez vous tromper. Je vais revenir au sujet de la serrurerie et puis je vais en prendre un autre. Le CAP serrurier, on en faisait chez PROMEO, on n'en fait plus depuis 15 ans. Donc, il n'y a pas de besoins dans les entreprises. Les métiers ont effectivement évolué. Je vous donne juste un exemple. Il y a beaucoup de bâtiments publics de la Ville et de l'Agglo qui ont un contrôle d'accès. Donc, vous avez un badge, c'est de l'informatique, et vous n'avez plus forcément l'usage des clés. Il y a beaucoup de choses qui changent comme ça. La vitrerie. Il y avait 2 vitriers en 2001 à la ville de Beauvais. Ça se comprend parce que les 6 premiers mois, il y avait plusieurs centaines de vitres cassées dans les bâtiments publics et scolaires en particulier. Le dernier vitrier avec qui j'avais eu l'honneur de partager l'école primaire est parti en retraite il y a quelques années, il n'a pas été remplacé aujourd'hui. Il y a beaucoup moins, heureusement, de vitres cassées, de vitres à réparer sur mesure, et le fait de sous-traiter à des entreprises qui ont des moyens de fabrication, parce qu'aujourd'hui on achète aussi le châssis etc., des moyens de fabrication que la Ville ne pourrait pas se payer, fait que 1/ le service n'est pas plus cher, 2/ on fait travailler et on crée aussi, on maintient des emplois à l'extérieur. Ça fait deux exemples qui montrent que le tout public ça ne fonctionne pas forcément, le tout privé ça ne fonctionne certainement pas, c'est un équilibre à trouver et je pense que la bonne gestion tient dans cet équilibre.

**MME LE MAIRE** D'autant que j'ajouterai un exemple extrêmement flagrant, c'est la restauration municipale où nous avons gardé en régie en obtenant une qualité exemplaire avec une diététicienne, avec des menus adaptés, que nous essayons de pousser au bio le plus possible en fonction des producteurs que nous pouvons rencontrer. Donc, ne croyez pas que nous ayons une logique si éloignée de la vôtre. On a une logique qui est sans doute de rendre le meilleur service au public et aux Beauvaisiens. S'il faut évoluer dans les métiers, on évolue, quand au contraire on peut garder en régie et qu'on a une qualité quelquefois supérieure en termes de résultats pour les habitants, nous le faisons. Vous ne pouvez pas caricaturer en disant il y a ceci, il y a cela. Je crois avoir été assez, non pas large d'esprit, mais moi ce qui m'importe c'est le résultat. C'est la qualité de vie et le vivre ensemble que nous avons pu offrir aux Beauvaisiens. Cela passe par quelquefois des régies et cela passe aussi par des évolutions professionnelles dans les différentes carrières, comme Olivier vient de le confirmer.

Moi, je voudrais revenir sur les équipements. Vous me dites la strate c'est 260, et nous on est à 186. Moi, j'aimerais bien que vous ne gardiez pas une logique comptable, terre à terre de ces équipements. J'aimerais savoir quels sont les équipements qui aujourd'hui, après 17 ans avec nous, manquent dans cette commune et dans cette Agglo. Vous avez l'air d'oublier, d'une part, que la Communauté de Communes est passée à 53 communes au lieu d'en avoir 31 comme il y en avait quand nous sommes arrivés et que nous avons donc mutualisé non seulement un certain nombre de services, vous parlez de la communication, elle a été mutualisée, vous le savez très bien. Il n'y a plus qu'un seul journal. Vous parlez du cabinet, il est mutualisé également. Donc ça, ce sont de faux débats Monsieur RAHOUI, ce n'est pas digne de votre intelligence que de nous balancer ces deux critères-là, vous le savez très bien. Et aujourd'hui, vous nous comparez à Amiens.

**MME LE MAIRE** (suite) Amiens, qu'est-ce qu'il lui reste comme compétences, avec le respect que je dois à Brigitte FOURE ? Il lui reste l'état civil, la sécurité publique et le C.C.A.S. La métropole a pris toutes les autres compétences. Ce n'est pas un peu de sport, un peu de culture, ce sont toutes les autres compétences.

Donc évidemment que le budget municipal stricto-sensu est sans doute devenu beaucoup plus étriqué, c'est normal. Donc ne nous envoyez pas à la figure des espèces de critiques disant que c'est différent chez les voisins. Oui, chaque municipalité est différente, chaque fonctionnement est différent parce que ce qui se passe dans notre Ville, et alors sur les vacances je ne vais pas résister à vous dire que sur les vacances de certains commerces, c'est parce que les propriétaires ne veulent pas les relouer. J'ai téléphoné moi-même 3 fois ! 3 fois en proposant un projet au propriétaire des murs de l'ancien McDo. Pour m'entendre répondre qu'au fond il n'est pas pressé d'avoir autant de revenus ! Comme vous le dites, vous ne connaissez pas tous les tenants et les aboutissants de ce qui se passe derrière les rideaux quand ils tombent. Et il y a aujourd'hui des propriétaires, je peux vous le dire, qui vont prochainement annoncer des rénovations ou surtout des transformations de leurs murs sur d'autres destinations. Comment ? Grâce au programme Cœur de Ville, parce que nous pourrions participer à la modernisation et à la remise en valeur du patrimoine, qui était autrefois du commerce alors qu'aujourd'hui certains propriétaires peuvent vouloir les transformer en logements. Donc oui, que vous posiez des questions, on y répond avec la plus grande transparence, mais que vous nous disiez que ce qu'on fait, ça n'est pas bien, ça je ne peux pas l'accepter. D'autant que Jean-Marie JULLIEN, sur le plan des finances municipales et étant vice-président aux Finances de l'Agglo, il a cette cohérence de gestion qui nous permet de gérer au mieux et quelque part, allez, avouez-le, vous n'avez pas grand-chose à dire sur ce compte administratif. On se désendette, on tient nos engagements et on a des résultats qui sont performants. Donc j'ai envie de dire « circulez, il n'y a rien à voir Monsieur RAHOUI ».

**M. JULLIEN** Et en plus Monsieur RAHOUI, mes chers collègues, on est également cohérents en ce qui concerne cette notion d'efficacité en ce qui concerne les services publics. Je prends simplement à titre de témoignage, puisque je préside la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville et également de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ce que l'on regarde c'est surtout la pertinence des prestations qui sont faites aussi bien par les services en régie que par les services qui sont en Délégation de Service Public ou en concession. On est extrêmement rigoureux là-dessus et nous avons deux critères simplement, c'est l'efficacité et la qualité du service qui est rendu par soit la régie, soit le délégataire de service public, mais également l'équilibre avec le coût qui est demandé à la collectivité. Et n'oubliez pas, mes chers collègues, que ce coût, ce sont les contribuables qui le paye et c'est pour cela que nous nous devons, et c'est une ardente obligation et une grande fierté que nous avons, de savoir utiliser très correctement et très proprement chaque centime d'impôt qui est payé par les Beauvaisiens.

**MME GEFFROY** Une courte intervention pour vous dire que nous sommes cohérents et que le compte administratif est l'exécution du budget primitif que nous n'avons pas voté contre, donc nous voterons contre le compte administratif.

**M. JULLIEN** Bien, merci Madame GEFROY sur la clarté de votre position.

On ouvre le vote et je demande à Madame le Maire de bien vouloir sortir pour le vote.

On va commencer par le compte administratif principal.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? 2. Le reste est pour. Le Conseil Municipal, à la majorité avec 5 voix contre des suffrages exprimés avec 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-131  
(rapport réf 2018-131)

**Finances - compte administratif 2017 - budget annexe de l'eau**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Président de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants,

S'agissant du budget annexe de l'eau,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 16 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017, et du 06 juillet 2017 adoptant la décision modificative n°1,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau comme suit :

Exploitation

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	57 816,35
mandats émis	790 141,65	titres émis	1 268 510,39
Total :	790 141,65	Total :	1 326 326,74
		Résultat (excédent)	536 185,09

### Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	1 274 531,49		0,00
mandats émis	1 663 501,97	titres émis	3 126 052,19
Total :	2 938 033,46	Total :	3 126 052,19
		Résultat (excédent de financement)	188 018,73

**Résultat de l'exécution : 724 203,82**

### Restes à réaliser - Investissement

Dépenses		Recettes	
reports	516 866,29	reports	0,00
Solde des restes à réaliser :	-516 866,29		

**Résultat cumulé : 207 337,53**

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération n°2018-132  
(rapport réf 2018-132)

**Finances - compte administratif 2017 - budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Président de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants,

S'agissant du budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 16 décembre 2016 approuvant le budget primitif 2017, et du 06 juillet 2017 adoptant la décision modificative n°1,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe régie d'exploitation de l'Elispace comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
mandats émis	615 415,01	titres émis	615 415,01
Total :	615 415,01	Total :	615 415,01
		Résultat (excédent)	0,00

## Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'investissement N-1	58 546,34
mandats émis	151 153,41	titres émis	147 594,88
Total :	151 153,41	Total :	206 141,22
		Résultat (excédent)	54 987,81

**Résultat de l'exécution : 54 987,81**

restes à réaliser - Inv.

Dépenses		Recettes	
reports	54 987,81	reports	0,00
Solde des restes à réaliser :	-54 987,81		

**Résultat cumulé : 0,00**

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

**Finances - compte administratif 2017 - budget annexe zone de la Longue Haie**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Président de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants,

S'agissant du budget annexe zone de la Longue Haie,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 février 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe zone de la Longue Haie comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (Excédent)	131 928,73
mandats émis	26 697,54	titres émis	26 697,54
Total :	26 697,54	Total :	158 626,27
		Résultat (excédent)	131 928,73

Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	511 717,43		
mandats émis	26 697,54	titres émis	0,00
Total :	538 414,97	Total :	0,00
		Résultat (excédent)	-538 414,97

**Résultat de l'exécution: -406 486,24**

Restes à réaliser - Fonct.

Dépenses		Recettes	
reports	0,00	reports	
Solde des restes à réaliser :	0,00		

**Résultat cumulé : -406 486,24**

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

**Finances - compte administratif 2017 - budget annexe lotissement Agel**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Président de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants,

S'agissant du budget annexe lotissement Agel,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 février 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement Agel comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	950 000,00
mandats émis	950 000,00	titres émis	1 400 000,00
Total :	950 000,00	Total :	2 350 000,00
		Résultat (excédent)	1 400 000,00

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	2 389 997,29		
mandats émis	0,00	titres émis	950 000,00
Total :	2 389 997,29	Total :	950 000,00
Résultat (déficit)	1 439 997,29		

**Résultat de l'exécution :** **-39 997,29**

restes à réaliser - Fonct.

Dépenses		Recettes	
reports	0,00	reports	0,00
Solde des restes à réaliser :	0,00		

**Résultat cumulé :** **-39 997,29**

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

**Finances - compte administratif 2017 - budget annexe zone parc d'activités du  
Tilloy**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Président de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants,

S'agissant du budget annexe parc d'activités du Tilloy,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 mai 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Rappelant que cette zone à vocation économique relèvera de la compétence de l'EPCI, compte tenu du changement législatif intervenu avec la loi NOTRe,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe parc d'activités du Tilloy comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1 (déficit)	785 778,93		
mandats émis	5 756,58	titres émis	0,00
Total :	791 535,51	Total :	0,00
		Résultat (excédent)	-791 535,51

### Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'investissement N-1	690 000,00
mandats émis	0,00	titres émis	0,00
Total :	0,00	Total :	690 000,00
		Résultat (excédent)	690 000,00

**Résultat de l'exécution : -101 535,51**

### restes à réaliser - Fonct.

Dépenses		Recettes	
reports	0,00	reports	0,00
Solde des restes à réaliser :	0,00		

### restes à réaliser - Inv.

Dépenses		Recettes	
reports	0,00	reports	
Solde des restes à réaliser :	0,00		

**Résultat cumulé : -101 535,51**

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

**3 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE DE L’EAU**

**4 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE REGIE D’EXPLOITATION DE L’ELISPACE**

**5 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017- BUDGET ANNEXE ZONE DE LA LONGUE HAIE**

**6 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL**

**7 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE ZONE PARC D’ACTIVITES DU TILLOY**

**M. JULLIEN** Nous allons passer maintenant sur le compte administratif de l’Eau.  
Qui est contre ?

**MME GEFFROY** Monsieur JULLIEN, on fera le même vote sur les délibérations 3, 4, 5, 6 et 7, abstention.

**M. JULLIEN** Donc abstention pour tous les budgets annexes, c’est cela ? Et pour le reste du Conseil donc tout le monde est pour. Ce sera adopté.

Alors abstention pour les 2 groupes qui sont ici et bien sûr adopté pour l’ensemble des autres.  
On va rappeler Madame le Maire en lui précisant que l’ensemble des comptes administratifs a été adopté.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d’adopter le rapport concernant le compte administratif 2017 – budget annexe de l’eau. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d’adopter le rapport concernant le compte administratif 2017– budget annexe régie d’exploitation de l’Elispace. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d’adopter le rapport concernant le compte administratif 2017 – budget annexe zone de la Longue Haie. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d’adopter le rapport concernant le compte administratif 2017 – budget annexe lotissement Agel. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d’adopter le rapport concernant le compte administratif 2017 – budget annexe zone parc d’activités du Tilloy. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Madame le Maire, je vous rends la Présidence.

**MME LE MAIRE** On passe au dossier n° 8 avec l’affectation du résultat du budget principal.

**Finances - compte administratif 2017 - affectation du résultat du budget principal**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du code général des collectivités territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 11.034.734,94 euros,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à -4.169.339,09 euros au vu du solde des restes à réaliser (-3.653.173,89 euros), du résultat d'exécution 2017 d'investissement (+5.053.217,42 euros) et du résultat reporté de 2016 (-5.569.382,62 euros),

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter 4.169.339,09 euros du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- de reporter 6.865.395,85 euros au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **8 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL**

**M. JULLIEN** : Suite logique au vote que nous venons de vivre.

Ce que je vous propose, au titre du budget principal, c'est d'affecter les résultats. Vous savez que l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à un peu plus de 11 millions d'euros, vous savez que, et ça a été adopté tout à l'heure, le besoin de financement de l'investissement était de 4,1 millions d'euros.

Ce que je vous propose, c'est d'affecter justement 4,1 millions d'euros pour le financement de la section d'investissement, c'est le compte 1068 ; et puis reporter 6,8 millions d'euros au compte résultat de fonctionnement reporté. C'est tout simplement la suite logique du vote que nous avons vécu tout à l'heure.

**MME LE MAIRE** J'imagine que c'est le même vote.

Vous votez contre ? Abstention, pardon. Et le groupe Beauvais Pour Tous vote pour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport

Délibération n°2018-137

(rapport réf 2018-137)

**Finances - compte administratif 2017 - affectation du résultat du budget annexe de l'eau**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du code général des collectivités territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, le conseil municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 536.185,09 euros ;
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 328.847,56 euros au vu du solde des restes à réaliser (-516.866,29 euros), du résultat d'exécution 2017 d'investissement (+1.462.550,22 euros) et du résultat reporté de l'année 2016 (-1.274.531,49 euros)

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter 328.847,56 euros du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- de reporter 207.337,53 euros au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux  
(CCSPL) de l'année 2017**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal**

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 13 de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, oblige désormais le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux à présenter à son assemblée délibérante ou son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission.

Les compétences de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) sont les suivantes :

1. Examen des rapports

La commission examine tous les ans :

- le rapport établi par chaque délégataire de service public tel que prévu à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précisant et renforçant les obligations relatives au rapport annuel du délégataire de service public local (rapport comportant notamment des données comptables, des données d'investissement, et les conditions d'exécution et qualité du service) ;

- le rapport sur le prix et la qualité des services du service d'eau potable visé à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- le bilan d'activité des services publics exploités en régie directe dotée de l'autonomie financière.

Ce rôle de simple examen n'est assorti d'aucune sanction.

2. Les consultations obligatoires de la C.C.S.P.L.

La commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Au cours de l'exercice 2017, la C.C.S.P.L. s'est réunie deux fois :

- le 22 juin 2017, afin de se prononcer sur la procédure à retenir pour la construction et l'exploitation d'une patinoire municipale,

- le 2 octobre 2017, afin d'examiner les rapports d'activités 2016 des délégations suivantes :

- 1- Exploitation de la fourrière automobile
- 2- Gestion du service d'eau potable
- 3- Gestion du stationnement payant en ouvrage et sur voirie
- 4- Gestion du crématorium
- 5- Exploitation du réseau de chaleur

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics pour l'année 2017.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2017.

## **10 – BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.) DE L'ANNEE 2017**

**M. JULLIEN** Mes chers collègues, ce dossier-là n'entraînera pas de vote simplement prendre acte de ce bilan.

C'est le bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'année 2017, commission que j'ai présidée. Nous avons examiné, le 2 octobre 2017, les rapports d'activité de la fourrière, de l'eau potable, du stationnement payant en ouvrage sur voirie, la gestion du crématorium, l'exploitation du réseau de chaleur. Mais je précise également que dans le rapport qui vous a été présenté et qui est joint à votre dossier, nous avons évoqué la gestion de l'Elispace qui est en régie et nous avons été amenés à prononcer carence à l'encontre de la S.P.A.

**MME LE MAIRE** Pas de questions ? Le Conseil Municipal a pris acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2017.

**Finances - Contractualisation des dépenses réelles de fonctionnement entre l'Etat  
et la Ville de Beauvais**  
**Mise en œuvre des articles 13 et 29 de la loi no 2018-32 du 22 janvier 2018**

**Madame Caroline CAYEUX, Maire**

Vu les articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022. Considérant que la LPFP fixe trois objectifs destinés à faire contribuer les collectivités territoriales et leurs groupements à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique en vue de dégager les excédents à même de compenser l'essentiel du déficit de l'Etat. Les objectifs sont les suivants et étant précisé que ces dispositions s'apprécient en prenant en compte des budgets principaux :

a) La maîtrise des dépenses de fonctionnement

La croissance des dépenses réelles de fonctionnement est plafonnée à 1,2% par an en valeur (inflation comprise) et à périmètre constant, taux pouvant être augmenté ou réduit sur la base de trois critères, chacun permettant une modulation maximale de +/- 0.15% (croissance démographique, niveau de revenu moyen par habitant, efforts de gestion déjà réalisés entre 2014 et 2016.

b) Le désendettement

La réduction du besoin de financement (qui correspond à la différence entre le montant des emprunts contractés et le remboursement de la dette) du secteur public local est fixée à 2,6 Md€ par an, et ce de manière constante.

c) La capacité de désendettement

Vu le contrat, qui vous est présenté, à conclure avec le représentant de l'Etat, au plus tard avant la fin du premier semestre 2018 portera sur les années 2018 à 2020 et définira la trajectoire financière assignée à la collectivité pour cette période soit :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	69 733 415 €	70 744 549 €	71 770 345 €	72 811 015 €
Gain annuel	-	1 011 134 €	1 025 796 €	1 040 670 €

Il convient également d'indiquer que la contractualisation revêt un caractère volontaire. Les collectivités qui ne voudraient pas conclure un tel contrat se verront notifier d'office leur trajectoire financière par le préfet. Ce nouveau dispositif s'accompagne ensuite d'un contrôle annuel de l'exécution du contrat sur la base des comptes de gestion, débouchant sur l'application d'une procédure de bonus/malus. Ainsi, si les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que l'objectif, il sera opéré une reprise financière sur les recettes fiscales de 75% du dépassement dans la limite des 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée. Inversement, le respect de la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement donnera accès à une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local, sans plus de précisions quant à l'enveloppe dévolue à ce mécanisme.

Considérant les trois objectifs majeurs destinés à faire contribuer les collectivités territoriales et leurs groupements à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique ;

Considérant la majoration du taux plafond des dépenses réelles de fonctionnement appliquée à la ville de Beauvais soit à 1,45% au lieu des 1,2% prévu dans la loi de programmation des finances publiques. A noter que le taux est majoré à la hausse notamment en raison des efforts de gestion déjà réalisés entre 2014 et 2016 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le projet de contrat joint en annexe de la délibération ;
- d'autoriser madame le Maire à signer ledit contrat et les avenants afférents éventuels.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 5 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**11 – FINANCES – CONTRACTUALISATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE BEAUVAIS  
MISE EN ŒUVRE DES ARTICLES 13 ET 29 DE LA LOI N°2018-32 DU  
22 JANVIER 2018**

**MME LE MAIRE** Comme vous le savez, mes chers collègues, en considérant les 3 objectifs qui sont destinés à faire contribuer les collectivités territoriales et leur groupement à l'effort de réduction de la maîtrise des dépenses publiques, nous allons accepter de contractualiser avec l'Etat. Vous avez le modèle du contrat dans le dossier, celui que je vais signer. Nous vous proposons de l'adopter et comme ça je pourrai le signer avec le Préfet.

**M. VIGUIER** Je voulais intervenir au sujet de ce rapport sur la contractualisation. Je rappelle que c'est une contractualisation qui nous est imposée par l'Etat, par le Gouvernement, qui concerne un peu plus de 300 collectivités locales en France, les régions, les départements et les plus grandes communes dont celle de Beauvais, et qu'on ne peut pas ne pas s'interroger sur la nature profonde de cette contractualisation entre l'Etat et notre collectivité en l'occurrence, qui aboutit notamment à limiter à un plafond de 1,2 % l'augmentation possible de nos dépenses de fonctionnement, et donc quelque part à contraindre les collectivités locales à ne pas engager de nouvelles politiques publiques telles que nous pourrions décider de les mettre en œuvre dans des domaines que, jusqu'à présent, nous n'assumons pas. Et, il est vrai que beaucoup de collectivités locales se sont alarmées, se sont opposées à cette tendance très lourde portée par cette contractualisation, aboutissant finalement à la fois à une remise en cause profonde des principes même de la décentralisation mise en œuvre il y a 35 ans par Gaston DEFFERRE ou à l'entame du premier septennat de François MITTERRAND, et notamment le principe de libre administration des collectivités qui, évidemment, est un principe totalement battu en brèche par cette tentation de contractualisation qui nous contraint, notamment en matière de dépenses et de dépenses de fonctionnement. J'ajouterai d'ailleurs que cela ne fait que parachever l'œuvre des prédécesseurs du Président MACRON puisqu'en fait, je tiens à souligner que finalement nous sommes aujourd'hui empêchés sur le libre choix de nos dépenses, comme nous avons été depuis 10 ans empêchés sur le libre choix de nos recettes. Je rappelle la décision très soudaine et peu concertée de Nicolas SARKOZY de supprimer du jour au lendemain ou presque la taxe professionnelle, qui était une des ressources principales des collectivités locales et qui n'a été que partiellement compensée et qui plus est par les dotations d'Etat qui ne sont pas évolutives et qui aboutissent pour les collectivités locales comme la nôtre à quelque part attendre l'aumône de l'Etat une fois par an, et de toucher le chèque qui ne compense que très partiellement ce qui nous a été supprimé avec la taxe professionnelle. Et il en est de même avec le Gouvernement et le Président MACRON, puisqu'on nous supprime maintenant une autre ressource importante qui est la taxe d'habitation et qui, de la même manière que la taxe professionnelle sous Nicolas SARKOZY, sera une taxe qui ne sera que partiellement compensée par des dotations d'Etat et qui privera plus encore nos collectivités locales de leur liberté de pouvoir faire des choix en matière de recettes, comme elles pouvaient le faire il y a encore quelques années.

Aujourd'hui, finalement cette contractualisation qu'on nous propose parachève la remise en cause totale de la libre administration des collectivités locales, et remet totalement en cause les principes mêmes de la décentralisation en nous privant de la libre capacité de fixer nos recettes, et en nous privant maintenant de la libre capacité qui est la nôtre de fixer nos dépenses.

**M. VIGUIER** (suite) quand même une vraie question qui, je crois, doit pouvoir transcender nos rangs et parfois nos divergences bien réelles. Parce que je crois que nous sommes toutes et tous issus aussi de ces lois de décentralisation de 1982-1983, et que nous sommes toutes et tous de cette génération d'élus locaux qui avons justement un attachement très fort à cette proximité et à ce que la décentralisation a pu amener d'efficacité, de complémentarité au rôle de l'Etat, que pour notre part nous défendons aussi par ailleurs.

Cette recentralisation, qui s'opère depuis quelques années et qui va être totalement inscrite dans le marbre par cette contractualisation, ne peut pas manquer de nous faire réagir toutes et tous quels que soient les rangs sur lesquels nous siégeons dans cette salle. J'en veux d'ailleurs pour preuve ce que le Conseil Départemental de l'Oise a fait il y a quelques jours en dépassant les clivages et en décidant à l'unanimité de ses élus de refuser cette contractualisation entre l'Etat et le Département. Moi, ce que je voudrais vous proposer au nom des élus Utile Pour Beauvais, c'est que nous en fassions de même ce soir ; que nous refusions cette contractualisation qui remet brutalement en cause notre liberté d'administration, qui est pourtant issue du suffrage universel et du choix que les électeurs ont fait de vous porter au pouvoir, dans cette Ville, sur la base d'un projet politique, en vous limitant tant en recettes qu'en dépenses. Potentiellement, cela nous fait courir le risque que le choix effectué par les électeurs ici ou ailleurs puisse être remis en cause par des contingences purement technocratiques et purement financières. C'est une dépossession des citoyens, une dépossession de l'action politique publique, et c'est véritablement courir un très grand risque en incitant quelque part nos concitoyens à s'abstenir, considérant que finalement leur bulletin dans l'urne n'a que peu de poids par rapport à un certain nombre de critères et de contingences qui sont idéologiques mais qui sont surtout technocratiques. Je crois qu'il nous faut nous opposer à cela, comme de très nombreuses communes l'ont déjà fait et comme le Conseil Départemental de l'Oise l'a fait pas plus tard que la semaine dernière, et je crois que ça s'est fait à l'unanimité. Nous avons dans nos rangs 2 conseillers départementaux, parfaitement légitimes à l'être, je pense qu'ils ont su trouver les arguments pour être convaincus et se convaincre entre eux et porter la parole du Département pour dire que cette contractualisation était un non-sens et était un recul. Je ne vois pas comment ce soir, Charles LOCQUET, Franck PIA, pourraient nous expliquer que 4 jours après, à Beauvais il est très urgent d'adopter cette contractualisation. Je pense qu'il est sage et qu'il cohérent que tous ensemble nous disions non à cette contractualisation et que nous votions non à ce rapport.

**M. PIA** Oui Monsieur VIGUIER, sur la question de la libre administration des collectivités territoriales, c'est vrai que ça pose vraiment une question de fond. Après, je crois qu'on ne peut pas comparer la situation des départements et des collectivités, des communes. Au niveau du Département, il faut d'abord savoir que grâce aux négociations qui ont été menées par le Maire avec le Préfet mais aussi, par le fait que depuis 2014, puisque la date retenue pour pouvoir bénéficier de cette modulation de 1,2 à 1,45, on le doit justement à la rigueur de notre politique municipale, il se trouve qu'au niveau du Département cela nous a été refusé puisqu'on se cale sur la date de 2014. C'est-à-dire qu'on prend en compte la gestion des majorités qui nous ont précédés et qui étaient, vous le savez bien Monsieur VIGUIER mais je ne vais pas vous rappeler de mauvais souvenirs, sur la situation catastrophique dans laquelle on a retrouvé les finances du Département. Si effectivement nous avons pu négocier à 1,45, peut-être que la question se serait posée différemment.

Et puis, je voudrais vous rappeler que la situation des départements par rapport à la politique de l'Etat est autrement beaucoup plus compliquée qu'elle ne l'est par rapport aux villes. Nous avons un vrai litige avec les services de l'Etat concernant notamment l'allocation individuelle de solidarité, puisque c'est une prestation obligatoire financée par les départements.

**M. PIA** (suite) Le reste à charge, déduction faite des compensations de l'Etat, atteint 9 milliards d'euros pour tous les départements et nous avons aujourd'hui une compensation qui est seulement de 200 millions d'euros, ce qui est vraiment trop peu pour pouvoir continuer aujourd'hui à gérer correctement la dépense sociale. Et on doit le faire, au détriment de très nombreux sacrifices, donc nous sommes très malmenés au niveau des départements par l'Etat, c'est ce qui explique aussi la raison pour laquelle nous avons voté, Charles et moi, cette motion.

Et puis il y a aussi la question des mineurs étrangers qui pose un gros souci. La modification à la marge de l'aide financière, à l'évaluation des arrivants, n'est pas non plus une réponse à la hauteur des enjeux. C'est ce qui explique aussi le vote qui a été prononcé en Conseil Départemental. Si vous lisez la motion qui a été votée, elle l'explique très bien. C'est pour cette raison que nous nous sommes ralliés au choix de voter une motion qui vise à condamner la politique de l'Etat vis-à-vis des départements. On sait trop combien aujourd'hui les départements sont menacés quant à leur existence par rapport aux décisions qui sont prises.

Sans complexe Monsieur VIGUIER, je voterai pour ce contrat parce que vous ne pouvez pas comparer la situation des départements et celle d'une collectivité comme Beauvais.

**M. JULLIEN** Je voudrais apporter un petit complément parce que j'ai étudié avec beaucoup d'attention ce contrat, et notamment je me suis plongé dans la lecture des 44 pages de la circulaire ministérielle qui décrit à quelle sauce nous allons être mangés.

Vous avez bien compris qu'au niveau du département de l'Oise, 2 collectivités seulement sont concernées. C'est le Conseil Général et puis c'est la commune de Beauvais, parce que la commune de Beauvais est considérée comme ayant des dépenses réelles de fonctionnement de plus de 60 millions d'euros. Je ne reviendrai pas sur l'histoire du Département. Vous savez qu'actuellement le principal litige qu'il y a au niveau de l'association des départements de France, c'est surtout les dépenses sociales qui ont été imposées par l'Etat et qui rentrent en grande partie dans l'appréciation des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui pose d'énormes problèmes pour les Conseils Départementaux. Ce n'est pas tout à fait la même chose en ce qui concerne la ville de Beauvais. Mais je voudrais quand même préciser la chose suivante. D'abord on n'a pas ce poids du R.S.A. et également de ces allocations dont parlait Franck PIA tout à l'heure, et surtout nous avons une ardente obligation, je dirais même une épée de Damoclès sur la tête. Je lis simplement ceci : « Il convient également d'indiquer que la contractualisation revêt un caractère volontaire – bon, moi je veux bien – les collectivités qui ne voudraient pas conclure un tel contrat se verront notifier d'office leur trajectoire financière par le Préfet ». Moi j'interprète ça de la manière suivante : c'est simplement la mise sous tutelle. Ce qui veut dire en clair que si on ne vote pas avant le 30 juin, puisque c'est le terme qui est imposé par les textes de ce contrat, c'est très simple, on n'a même plus besoin de présenter des budgets, on va nous imposer d'office également nos recettes et nos dépenses. C'est-à-dire en clair, je me demande à quoi on va servir. Il y a une obligation sur ce terrain-là. Et puis deuxièmement, un autre élément qu'il convient d'apprécier, c'est que si au départ le taux était de 1,2 % de progression, ce qui veut dire à peine le minimum de l'inflation, on a, et ça a été rappelé tout à l'heure, pu négocier une amélioration de ce taux, puisqu'on est passé à 1,45 % et je crois que c'est certainement un moindre mal.

Donc on a le dilemme suivant : ou bien on dit non, mais à ce moment-là c'est la tutelle ; ou bien on dit oui, et on sauve d'une certaine manière les meubles.

**MME LE MAIRE** Ce que je voudrais vous confirmer, mes chers collègues, c'est qu'en parfaite entente avec les élus de Beauvais Pour Tous, nous avons préféré la contractualisation à une baisse éventuelle des dotations que nous n'aurions pas manqué de subir.

**MME LE MAIRE** (suite) Et je pense qu'en raison du désendettement, de la maîtrise de nos dépenses sur les années précédentes, nous avons pu obtenir 1,45 au lieu de 1,2, ça n'est pas la richesse qu'on nous donne mais je pense que dans l'intérêt de notre gestion municipale, c'était à la fois une sécurité et c'était aussi une reconnaissance des efforts qui ont été accomplis depuis un certain temps. Donc, je vous propose cette contractualisation.

**M. VIGUIER** Juste, parce que c'est vrai que l'argument Madame le Maire, celui que vous évoquez comme celui que vient d'évoquer Jean-Marie JULLIEN, celui du bâton, c'est celui de la matraque. Comme la menace est grande en cas de désobéissance, cela justifie en soi de se soumettre et d'obéir. C'est ce que vous venez de nous expliquer. Ce n'est pas non plus tout à fait la conception que nous devrions avoir, me semble-t-il, de ce qui est le pouvoir décentralisé tel que nous en disposons de par le suffrage universel et tel qu'il est violemment et profondément remis en cause par des circulaires, et par cette contractualisation qui est davantage d'essence financière et technocratique que respectueuse du suffrage universel. Donc objectivement, certes la menace, le bâton, la matraque est importante mais pour autant, est-ce que nous devons y céder ? Moi je crois que c'est assez préoccupant de vous entendre dire que puisque nous pourrions en subir quelques inconvénients, il vaut mieux finalement se résigner à cette contractualisation.

Et puis après, une dernière chose. Je suis quand même très surpris. Ça fait 10 ans que je siège dans cette instance, je suis surpris que très souvent, et de manière à peu près systématique, depuis notamment la crise des subprimes il y a 10 ans, vous nous ayez expliqué, vous ou Jean-Marie JULLIEN, à quel point les circonstances étaient difficiles, à quel point il était préoccupant de constater année après année le désengagement financier de l'Etat et c'est ici que vous nous avez dit ça ou c'est à l'Agglo mais c'est souvent d'ailleurs dans les deux. On a manifesté, vous avez manifesté contre les engagements financiers de l'Etat. Et puis aujourd'hui, finalement, Jean-Marie JULLIEN, Franck PIA ou vous-même, vous expliquez que ce n'est pas si pire que ça quoi, comme on dit en Picardie. En fait, ce n'est pas si pire, mais que bon en gros c'est vrai que depuis 10 ans, vous nous avez répété en boucle que vraiment l'Etat ne cessait de se désengager année après année, que ça mettait véritablement en cause jusqu'à l'essence même d'un certain nombre de nos projets et d'un certain nombre de nos services. Parce que je vous rappelle que vous avez justifié un certain nombre d'abandons d'investissements, de dépenses d'équipements, en expliquant que le désengagement financier de l'Etat était tel que nous ne pouvions plus honorer les engagements que vous aviez pris devant les Beauvaisiens. Et finalement, aujourd'hui, vous nous expliquez que, par rapport au Conseil Départemental, finalement ce n'est pas si grave que ça pour la commune de Beauvais, et qu'en fait l'Etat se désengage un peu mais c'est une petite chatouille, ce n'est pas grand chose par rapport à ce que d'autres subissent.

On peut quand même s'étonner de ce double langage qui consiste finalement à s'en prendre à l'Etat en permanence, et pas toujours de manière juste nous a-t-il semblé lorsque ça vous arrange et lorsque ça vous arrange, soyons clairs, d'un point de vue politique. Et aujourd'hui, pour des mêmes raisons politiques, et sans doute parce que vous êtes en train d'opérer un changement de cap, une réorientation de votre bagage politique, peut-être pour enfin un jour toucher au Graal d'un marocain ministériel, vous êtes aujourd'hui prête à avaler toutes les couleuvres que vous propose l'Etat et notamment la couleuvre de cette contractualisation, qui bat en brèche de manière la plus forte qui soit le principe même de la décentralisation.

**MME LE MAIRE** Monsieur VIGUIER, franchement le coup de matraque dont vous parlez, je crois que Monsieur VALLS, il nous en a mis pour 13 milliards derrière la tête, alors là, en termes d'exemple de coup de matraque, celui-là il était violent, brutal. Personne n'avait rien prévu, ni imaginé à ce point-là. Là, ramenant ce contrat à ce qu'il est, c'est une convention qui maintient les dotations en l'état. J'ai préféré tenir plutôt que d'imaginer ce que je pourrais avoir, donc nous avons convenu entre nous qu'il valait mieux une convention que pas de convention et des baisses de dotation. Là au moins, on sait où on va, en tout cas pour les 2 dernières années jusqu'en 2020, et après on verra. Croyez-bien, puisque que nous négocions dans le cadre de nos associations de collectivités, que nous essayons de négocier vraiment ligne par ligne, article par article, pour protéger au maximum les ressources de nos collectivités. Et la mission RICHARD-BUR, je peux vous dire que ça n'est pas évident, ça n'est pas si évident que ça de négocier avec eux sur le remplacement de la taxe d'habitation, qui est un autre sujet, je vous l'accorde.

Quant à la libre administration des collectivités, oui c'est vrai qu'elle en prend un coup sur le principe, je vous l'accorde. Donc vous voyez, je suis pragmatique, mais ce qui est un moindre mal c'est cette convention plutôt que pas de convention du tout. Je pense que ça protège, en tout cas peut-être a minima, mais ça protège les ressources de la municipalité.

**M. PIA** : Simplement, je voulais un peu vous taquiner, j'aurais bien souhaité connaître l'avis de Monsieur RAHOUI qui malheureusement est parti, et on aurait bien voulu connaître son avis. Il est parti. Nous, on est restés. N'est-ce pas Charles ?

**MME LE MAIRE** On va passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil Municipal, à la majorité, avec 5 voix contre, décide d'adopter le rapport

**Taxe locale sur la publicité extérieure**  
**Actualisation des tarifs**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximum de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et prévoit le relèvement de ces tarifs chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Ce taux de variation s'établit cette année à +1.2% et porte le tarif maximum prévu au 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article, au 01/01/2019 à 20,80 € pour les communes entre 50000 et 200000 habitants.

Par délibérations du 20/05/2010 et 28/05/2015, le Conseil Municipal avait retenu les principes et tarifs suivants :

Enseignes : tarif de base égal à la moitié du tarif maximum légal avec une exonération totale des enseignes inférieures ou égales à 12m<sup>2</sup> (soit 20.50€ pour le tarif 12<S<50m<sup>2</sup>) ;

Dispositifs publicitaires et préenseignes : application du tarif maximum légal (soit 20.50€ pour le tarif de base adopté en 2015).

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer ces mêmes dispositions et d'actualiser pour 2019 les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure comme suit :

Total des superficies (S) par m<sup>2</sup> et par an

<b>ENSEIGNES (par établissement)</b>			
	S<=12m <sup>2</sup> (base=1/2 max legal)	12<S<=50m <sup>2</sup> (base x 2)	S>50m <sup>2</sup> (base x 4)
	exonération	20,80 €	41,60 €
<b>DISPOSITIFS PUBLICITAIRES &amp; PREENSEIGNES (par dispositif)</b>			
<i>non numériques</i>		<i>numériques</i>	
S<=50m <sup>2</sup> (base)	S>50m <sup>2</sup> (base x 2)	S<=50m <sup>2</sup> (base x 3)	S>50m <sup>2</sup> (base x 6)
20,80 €	41,60 €	62,40 €	124,80 €

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **Règlement sur l'organisation du temps de travail**

### **Madame Caroline CAYEUX, Maire**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature ;

Vu le décret 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que le temps de travail effectif annuel de nos agents était inférieur à la durée légale de 1 607 heures et que cette situation était liée au nombre des congés accordés et notamment les congés d'ancienneté qui sont dépourvus de base légale ;

Considérant la réflexion menée par la direction générale et les équipes de direction sur l'adaptation du règlement du temps de travail, en concertation avec les représentants du personnel depuis le début de cette année ;

Considérant que cette révision doit permettre de :

- retrouver un cadre légal et exemplaire, s'agissant en particulier de la durée du travail ;
- mettre sur un pied d'égalité les agents de la Ville, de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et du Centre Communal d'Action Sociale ;
- sécuriser le cadre juridique des relations de travail ;
- adapter l'action et l'organisation des services à l'utilisateur ;
- apporter de nouvelles facilités aux agents.

Considérant que l'ensemble du personnel a été convié à la semaine de la concertation organisée du 3 au 6 avril 2018, rassemblant ainsi près de 800 agents au cours des 4 réunions tenues ;

Considérant que cette consultation a permis d'expliquer les bases réglementaires relatives au temps de travail mais surtout de recueillir l'avis des agents sur des propositions concrètes et des orientations sur les modalités de mise en œuvre ;

Considérant que le nouveau règlement proposé reprend largement les positions majoritairement exprimées lors de cette consultation ;

Considérant que le comité technique, régulièrement consulté le 12 juin 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres sur les dispositions du texte ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes du nouveau règlement sur l'organisation du temps de travail joint en annexe à la présente délibération ;

- d'appliquer ce règlement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à l'exception des agents dont le temps de travail est organisé sur l'année scolaire, pour lesquels l'entrée en vigueur interviendra au 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les arrêtés en résultant, notamment ceux fixant l'organisation du temps de travail des services et les cycles de travail individuels.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### **13 – REGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

**MME LE MAIRE** Avant de parler de la délibération, je voudrais saluer la procédure qui a été employée, la méthode de négociation, et dire à quel point ces débats menés par le Directeur Général des Services de la Ville, Benjamin MEUNIER, et Madame Anne-Catherine ENGELHARD ont été exemplaires. Il y a eu des forums d'expression, il y a eu des négociations qui aujourd'hui sont arrivées à leur terme, et je me permets de faire remarquer que ce nouveau règlement a été voté à l'unanimité tant à la Ville, qu'à la Communauté d'Agglomération. C'est à la fois à l'honneur des agents qui ont travaillé et ils ont obtenu un certain nombre de compensations sur les heures travaillées, qu'ils soient de catégorie A ou de catégorie B ou même les agents C. ; nous avons abouti à la fin de l'interdiction par exemple, je vous donne un seul exemple, de poser des R.T.T. l'été ; et puis, la modernisation du mode de travail dans notre Ville ; la création du compte épargne temps, des jours d'absence liés à la pénibilité et à l'usure professionnelle ; et des autorisations d'absence aussi au titre du PACS puisque, maintenant, aujourd'hui c'est fait à la mairie de Beauvais.

Donc, un nouveau règlement. Nous étions souvent rappelés à l'ordre tant par le Contrôle de Légalité que par la Chambre Régionale des Comptes sur le non-respect des 1 607 heures. Aujourd'hui, j'ai la faiblesse de croire que c'est un accord gagnant-gagnant entre les agents et élus tels que nous sommes, en tout cas l'administration de la Ville.

Je vous propose d'adopter ce règlement. Vous dire que ce règlement sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à l'exception des agents dont le temps de travail est organisé sur l'année scolaire, pour lesquels l'entrée en vigueur interviendra au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

La Commission, réunie le 30 mai 2018, a émis un avis favorable.

S'il n'y a des questions ? On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

Je vois que l'unanimité règne aussi sur ce sujet au Conseil Municipal et je l'approuve.

Délibération n°2018-140

(rapport réf 2018-140)

**Service Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles  
Associations de la Ligue des Droits de l'Homme - Club Retraite Gaieté Loisirs -  
Vellovaque**

**Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint**

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2018 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet des associations suivantes :

**- Association Ligue des Droits de l'Homme : 300 €**

Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « Les 120 ans de la Ligue des Droits de l'Homme »

**- Association Club Retraite Gaieté Loisirs : 220 €**

Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « Sortie intergénérationnelle au parc des grands félins de St Léger »

**- Association Vellovaque : 500 €**

Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « Accueil et rencontre des trois tours cyclistes »

La commission "Solidarité, Sécurité", réunie le 29 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Cohésion sociale - Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes (BBIC) - Attribution de subventions**

**Monsieur Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint**

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 21 décembre 2017, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2018.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Pour 2018, et dans l'attente de la mise en place effective du dispositif PIC sur le territoire, il a été décidé de reconduire la BBIC dans son projet initial, à la fois en direction des associations et des groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1.500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projets d'habitants (500 € maximum par projet) s'attachera à favoriser la prise d'initiative citoyenne et s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers, et ce, jusqu'à la mise en place du PIC.

Le comité de sélection des projets, réuni le 25 mai 2018, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n° 1	<b>« On roule ensemble à Beauvais »</b> - porteur de projet : Association Franco-Malienne de l'Oise (AFMO) - représentée par : Monsieur Cheikhna DIOP - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 2	<b>« Mercredi récré »</b> - porteur de projet : Association Familiale Intercommunale du Beauvaisis (AFIB) - représentée par : Monsieur Michel LEROY - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 250 €
Fiche-action n° 3	<b>« A la rencontre des associations »</b> - porteur de projet : Association SOL'ITINERA - représentée par : Monsieur Éric BOTREL - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €

Fiche-action n° 4	<p><b>« Solidarité et interculturalité à Argentine »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porteur de projet : Association JORGE LUBAKI</li> <li>- représentée par : Madame Régine KADIAKU</li> <li>- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €</li> </ul>
Fiche-action n° 5	<p><b>« Initiation à la boxe »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porteur de projet : Association Culturelle Internationale de Volontaires (ACIV)</li> <li>- représentée par : Monsieur Philippe BENOIT</li> <li>- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €</li> </ul>
Fiche-action n° 6	<p><b>« Journée sportive et culturelle »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- porteur de projet : Association des Ivoiriens de Beauvais-Oise</li> <li>- représentée par : Monsieur Narcisse NIAMBA</li> <li>- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €</li> </ul>

Ces 6 projets représentent un financement total de 4 250 euros.

La commission "Solidarité, Sécurité", réunie le 29 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **Foncier - Bilan des acquisitions et des cessions 2017**

### **Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

Comme tous les ans et conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la Ville de Beauvais en 2017 afin notamment d'en assurer l'information au public.

Ainsi au cours de l'année 2017, la Ville a procédé aux acquisitions suivantes :

*Budget principal :*

- Acquisition dans le cadre d'emplacements réservés (ER 2 rue de Paris, ER 4 impasse Sainte Reine)
- Acquisition de la parcelle BF 68 rue de Villers Saint Lucien pour l'aménagement d'un bassin d'orage
- Prémption de la parcelle BN 806 rue Notre-Dame du Thil pour l'aménagement d'un parking
- Diverses rétrocessions de voirie et réseaux divers (impasse Paul Delansay, lotissement Camard appartenant à l'OPAC, Beaulieu)
- Constitution de réserves foncières (Marissel, secteur Jean-Jacques Fénot)

et aux cessions suivantes :

*Budget principal :*

- Vente du bien sis 44-46 rue Desgroux à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- Vente à des bailleurs sociaux pour des opérations de construction de logement social : parcelles situées rue Prosper Mérimée à la SA HLM du Beauvaisis, parcelles rue Léonidas Gourdain à l'OPAC de l'Oise
- Vente d'un terrain à bâtir avenue Montaigne dans le cadre d'un projet économique

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 31 mai 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la Ville de Beauvais en 2017 afin notamment d'en assurer l'information au public.

## **16 – FONCIER – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2017**

**M. BOURGEOIS** Comme tous les ans, nous allons vous présenter le bilan des acquisitions et des cessions foncières. Vous le savez, ça ne donne pas lieu à un vote mais simplement une présentation. Vous avez les 2 tableaux, tableau des acquisitions, tableau des cessions, joints au rapport.

Au titre des acquisitions, la plus grosse opération est l'acquisition d'un bien rue de Villers Saint-Lucien pour réaliser un bassin d'orage, comme nous en avons parlé à l'époque. Le reste concerne un emplacement réservé rue de Paris et la constitution classique de réserves foncières. Le montant total des acquisitions s'est élevé à 707 381 €.

Au titre des ventes, 2 opérations importantes : la vente d'un terrain à bâtir avenue Montaigne pour réaliser un commerce de fleurs, qui est terminé maintenant et bien visible ; la vente aussi à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis d'un immeuble 46 rue Desgroux dans le but d'une extension des locaux, qui est devenue vraiment indispensable.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de ce rapport.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières engagées par la Ville de Beauvais en 2017 afin notamment d'en assurer l'information au public.

Délibération n°2018-145

(rapport réf 2018-145)

**Foncier - Vente à Madame DA SILVA - Parcelle AQ 298 sise rue Saint Just des Marais**

**Monsieur Christophe GASPART, Conseiller Municipal**

Madame Isabelle DA SILVA, propriétaire de la parcelle cadastrée section AQ n°1 sise 179 rue de Saint Just des Marais, a sollicité la Ville de Beauvais afin d'acquérir le délaissé de voirie issu du domaine public situé au droit de sa propriété, au motif que des véhicules stationnent devant, l'empêchant d'entrer dans sa cour.

La Ville n'ayant pas l'utilité de ce délaissé, il est proposé d'accéder à la demande de Madame Isabelle DA SILVA.

L'emprise à céder, située en zone UBe du PLU, a une superficie de 21 m<sup>2</sup>.

Un accord a été convenu au prix de 2000 € au vu de l'avis des Domaines en date du 25 mai 2018 fixant la valeur vénale du bien à 100 € le m<sup>2</sup>.

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière dispensant d'enquête publique préalable les opérations de déclassement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Vu l'article L 112-8 du code de la voirie routière donnant une priorité aux propriétaires riverains des voies du domaine public routier pour l'acquisition des parcelles déclassées situées au droit de leur propriété,

Il est proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation et de déclasser du domaine public communal le délaissé de voirie situé au droit de la propriété de madame DA SILVA pour une superficie de 21 m<sup>2</sup>,
- de vendre la parcelle nouvellement cadastrée section AQ n° 298 d'une superficie de 21 m<sup>2</sup> à Madame Isabelle DA SILVA au prix de 2000 €, au vu de l'avis des Domaines,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 31 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Délibération n°2018-146

(rapport réf 2018-146)

**Foncier - Vente d'un délaissé rue du Val**

**Madame Elodie BAPTISTE, Conseillère Municipale**

Monsieur et Madame BOUTILLIER Gontran sont propriétaires de la parcelle cadastrée section BY n°39 sise 31 rue du Val à Beauvais.

Ces derniers ont sollicité la Ville de Beauvais pour acquérir une emprise de 80 m<sup>2</sup> issue du domaine public située à l'arrière de leur propriété afin de pouvoir agrandir celle-ci.

Il s'agit d'un terrain en grave sans affectation particulière, essentiellement à usage de stationnement, situé en zone UDb du PLU.

L'enquête publique préalable au déclassement et à la vente s'est déroulée du 5 au 19 février 2018 inclus au cours de laquelle aucune observation n'a été formulée de la part des riverains.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet de cession.

Vu l'avis des Domaines en date du 13 juillet 2017, il est proposé de céder ce terrain au prix de 108 euros le mètre carré soit pour une superficie de 80 m<sup>2</sup> la somme de 8640 euros.

Le document d'arpentage est en cours.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation et de déclasser du domaine public communal l'emprise de 80 m<sup>2</sup> située à l'arrière de la propriété de monsieur et madame BOUTILLIER,
- de vendre à Monsieur et Madame BOUTILLIER Gontran ladite emprise d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 8640 euros, au vu de l'avis des Domaines,
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 31 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 18/06/2018 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame BRAMARD, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur NOGRETTE, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Madame PERNIER, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur LY, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Madame TRAORE, Monsieur MIRON, Madame DJENADI, Monsieur SALITOT, Madame HERBANNE, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Monsieur NARZIS, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame PRIOU, Monsieur ILLIGOT.*

POUVOIRS *Madame Corinne CORILLION à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Aysel SENOL à Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur Mehdi RAHOUÏ à Madame Anne GEFFROY.*

Date d'affichage	25 juin 2018
Date de la convocation	12 juin 2018
Nombre de présents	39
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

**Foncier - Rue de la banque - Transfert de la convention de portage avec l'EPFLO en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'OPAC de l'Oise**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

Par délibération en date du 10 novembre 2016, la Ville de Beauvais a sollicité l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise en vue de l'acquisition pour son compte de la parcelle cadastrée section AT n° 201 d'une contenance de 973 m<sup>2</sup> correspondant à l'ancien commissariat de police sis rue de la banque.

Ce partenariat a pour but de développer, en lien avec la SARL Alter Domus, un projet « Ti'Hameau » de logements pour personnes en situation de handicap moteur lourdement dépendantes, sur un terrain situé à proximité immédiate des commerces, des professionnels du secteur médico-social et des moyens de transport,

La convention de portage avec l'EPFLO a été signée le 16 mai 2017 pour une durée de cinq années.

Le bien objet de ladite convention a été acquis par l'EPFLO auprès de l'État le 26 septembre 2017, au prix négocié de 130 000 €, auquel il convient d'ajouter 2245,60€ HT de frais d'acquisition, soit un coût brut de 132 245,60 € HT.

La SARL Alter Domus a déposé, comme convenu, en date du 26 avril 2018 un permis de construire pour un programme mixte de 26 logements. Conformément au partenariat initié par la Ville de Beauvais pour la réalisation de ce projet, la future résidence sera édifiée et gérée à terme par l'OPAC de l'Oise qui reprendra les études engagées et le permis de construire accordé à Ti Hameau.

Le foncier sera mis à disposition de cet organisme dans le cadre d'un bail emphytéotique qui lui sera consenti par l'EPFLO.

C'est dans ce contexte qu'il vous est proposé d'approuver la concrétisation de ce dossier, et notamment le transfert, par avenant, de la convention de portage conclue entre la Ville et l'EPFLO en date du 16 mai 2017, au profit de l'OPAC de l'Oise.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 324-1,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en date du 16 février 2007 portant adhésion à l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise et adoption de ses statuts,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 novembre 2016 sollicitant l'intervention de l'EPFLO dans le cadre de cette opération,

Vu la convention de portage foncier (convention numéro CA EPFLO 2016 07/12-3/C152 ) conclue avec l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (l'EPFLO) en date du 23 janvier 2017, rendue exécutoire le 25 janvier 2017,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la réalisation d'un programme mixte de 26 logements sur le site de l'ancien commissariat sis rue de la Banque, et ce conformément à la demande de permis de construire déposée par la SARL Alter Domus,
- d'approuver le transfert par avenant de la convention de portage foncier conclue par la Ville de Beauvais avec l'EPFLO et afférant à cette opération au profit de l'OPAC de l'Oise,
- d'approuver, dans le cadre de ce projet la conclusion d'un bail emphytéotique entre l'EPFLO et l'OPAC de l'Oise, cet organisme prenant l'engagement de racheter au terme du bail la totalité de l'emprise foncière.
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, et notamment l'avenant valant transfert de la convention de portage foncier conclue le 16 mai 2017 avec l'EPFLO au profit de l'OPAC de l'Oise.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 31 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Foncier - Protocole d'accord d'indemnisation - pôle santé Clémenceau**

**Madame Nathalie BERTOIS, Conseillère Municipale**

La S.A.R.L. Wignacourt a racheté en février 2014 les locaux de l'ancien commissariat de police sis 19 place Clémenceau à Beauvais et 1 rue de l'Etamine, ceux-ci ayant été libérés à l'occasion de la construction d'un nouvel Hôtel de Police en 2013.

La Ville de Beauvais s'est alors portée candidate à la location des locaux pour y développer un pôle santé, l'objectif étant dès cette date de faire du maintien des services et équipements d'intérêt général une priorité pour l'attractivité du cœur de ville.

Afin de rendre le bien conforme à sa destination de Pôle santé, le propriétaire a procédé à plusieurs travaux d'adaptation des locaux de l'ancien commissariat et un bail professionnel de 12 ans a été conclu entre le propriétaire et la ville le 21 février 2014, pour un loyer hors charge de 100 000 euros par an, payable en douze mensualités.

Les trois années suivantes ont vu la montée en puissance progressive du Pôle santé Clémenceau qui est aujourd'hui un succès.

La Ville souhaite désormais pérenniser cet établissement en procédant à divers travaux d'amélioration des locaux, réclamés par les soignants et le public, les plus notables étant l'installation d'un ascenseur et le remplacement des fenêtres.

De même, la Ville souhaite procéder à divers travaux d'aménagement de l'annexe située 1 rue de l'Etamine pour y permettre l'installation d'un cardiologue.

Pour la réalisation de ces travaux, dans un souci de bonne gestion de l'argent public, elle souhaite toutefois s'assurer préalablement la maîtrise foncière du bien.

De surcroît, cette acquisition est un signal fort adressé à l'ensemble des soignants relatif à l'engagement de la Ville quant à la pérennisation de l'équipement bien au-delà de la durée du bail professionnel conclu avec la S.A.R.L. Wignacourt.

Sollicité par la Ville en octobre 2017, le propriétaire a souhaité se placer dans le cadre d'une recherche d'une solution amiable permettant de prévenir toute procédure d'expropriation par la voie contentieuse.

Après plusieurs échanges permettant d'évaluer, au vu des justificatifs produits, le montant des indemnités dues, la Ville et le propriétaire se sont accordés sur le principe d'une transaction conclue en application de l'article 2044 du code civil qui :

- pour le propriétaire, en contrepartie du renoncement aux phases administrative et judiciaire de la procédure d'expropriation, le garantit de la réparation rapide et intégrale du préjudice subi au titre de la perte de son investissement, qui devra donner lieu à emploi ;
- pour la Ville, suite au paiement immédiat de l'indemnité transactionnelle à compter de la signature du protocole, lui permet d'engager les travaux nécessaires à la pérennisation du « Pôle santé Clémenceau » et son développement.

La Ville s'engage ainsi au paiement au propriétaire d'une indemnité ferme de 1 421 113, 40 € décomposée comme suit :

- à titre principal une indemnité correspondant à la valeur du bien conforme à son coût d'acquisition le 20 février 2014, soit 620 000 €, l'avis des Domaines en date du 19 avril 2018 s'élevant à 540 000 € ;
- à titre secondaire une indemnité couvrant le coût de l'investissement total supporté par le propriétaire, désormais perdu, et le préjudice subi dans son activité, en application des règles jurisprudentielles du droit de l'expropriation, pour un montant total de 801 113,40 €.

Sur cette base, le propriétaire a envisagé favorablement de céder l'intégralité des locaux du Pôle Santé Clémenceau, bâtiment principal et annexe 1 rue de l'Etamine, qui comporte chacun un sous-sol, des locaux en rez-de-chaussée et un étage pour une superficie respective environ de 580 m<sup>2</sup> et 130 m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir le bâtiment cadastré section AT n°188 sis 19 place Clémenceau et son annexe sise 1 rue de l'Etamine moyennant une indemnité totale de 1 421 113, 40 € conformément au protocole d'accord d'indemnisation ci-annexé ;
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 31 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **20 – FONCIER – PROTOCOLE D'ACCORD D'INDEMNISATION – POLE SANTE CLEMENCEAU**

**MME BERTOIS** Cette délibération a pour objet le protocole d'accord d'indemnisation du pôle santé Clémenceau.

La S.A.R.L. Vignacourt a racheté en 2014 les locaux de l'ancien commissariat de police, place Clemenceau et 1 rue de l'Etamine, libérés à l'occasion de la construction d'un nouvel hôtel de police en 2013. La ville de Beauvais s'est alors portée candidate à l'acquisition des locaux pour y développer un pôle santé, l'objectif étant de faire du maintien des services et équipements d'intérêt général une priorité pour l'attractivité du Cœur de Ville. Afin de rendre le bien conforme à sa destination, le propriétaire a procédé à plusieurs travaux d'adaptation des locaux et un bail professionnel de 12 ans a été conclu entre le propriétaire et la Ville le 21 février 2014 pour un loyer hors charges de 100 000 € par an. Les 3 années suivantes ont vu la montée en puissance progressive du pôle santé qui est aujourd'hui un succès. La Ville souhaite désormais pérenniser cet établissement en procédant à divers travaux d'amélioration des locaux réclamés par les soignants et le public, les plus notables étant l'installation d'un ascenseur et le remplacement des fenêtres. De même, la Ville souhaite procéder à divers travaux d'aménagement et l'annexe, située rue de l'Etamine, pour y permettre l'installation d'un cardiologue, et non d'un dentiste comme mentionné. Pour la réalisation de ces travaux, dans un souci de bonne gestion de l'argent public, elle souhaite s'assurer préalablement de la maîtrise foncière du bien.

Cette acquisition est un signal fort adressé à l'ensemble des soignants, relatif à l'engagement de la Ville quant à la pérennisation de l'équipement bien au-delà de la durée du bail professionnel conclu. Sollicité, le propriétaire a souhaité se placer dans le cadre d'une recherche d'une solution amiable permettant de prévenir toute procédure d'expropriation par la voie contentieuse. Après plusieurs échanges permettant d'évaluer le montant des indemnités dues, la Ville et le propriétaire se sont accordés sur le principe d'une transaction conclue en application de l'article 2044 du Code Civil qui, pour le propriétaire, en contrepartie du renoncement aux phases administrative et judiciaire de la procédure d'expropriation, le garantit de la réparation rapide et intégrale du préjudice subi au titre de la perte de son investissement, qui devra donner lieu à emploi ; pour la Ville, suite au paiement immédiat de l'indemnité transactionnelle à compter de la signature du protocole, lui permet d'engager les travaux nécessaires à la pérennisation du pôle santé Clémenceau et son développement.

La Ville s'engage ainsi au paiement au propriétaire d'une indemnité ferme de 1 421 113,40 euros, décomposée comme suit : à titre principal une indemnité correspondant à la valeur du bien conforme à son coût d'acquisition le 20 février 2014, soit 620 000 euros, l'avis des Domaines en date du 19 avril 2018 s'élevant à 540 000 euros ; à titre secondaire, une indemnité couvrant le coût de l'investissement total supporté par le propriétaire, désormais perdu, et le préjudice subi dans son activité en application des règles jurisprudentielles du droit de l'expropriation pour un montant total de 801 113,40 euros, dont vous trouverez le détail dans le protocole d'accord joint.

Sur cette base, le propriétaire a envisagé favorablement de signer l'intégralité des locaux du pôle santé bâtiment principal et annexe. Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir le bâtiment cadastré section AT188 sis 19 place Clemenceau et son annexe sise 1 rue de l'Etamine, moyennant une indemnité totale de 1 421 113,40 euros, conformément au protocole d'accord d'indemnisation ci-annexé ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire. La Commission a émis un avis favorable.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. J'ajouterais que voilà le premier dossier Cœur de Ville qui est dans les tuyaux. Je vous propose de voter. Pas de questions ?  
Même vote, unanimité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

**Projet de pôle d'échange multimodal de Beauvais : approbation du protocole de coopération**

**Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal**

Le projet de PEM, inscrit dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération, est une opportunité de revoir la globalité du système des mobilités au cœur de l'agglomération en fédérant les différents partenaires autour d'un projet commun et cohérent, permettant à la Ville Préfecture de disposer de modes de transport et de déplacements en adéquation avec les attentes des usagers et avec les évolutions en cours.

Un premier protocole d'accord définissant les objectifs du projet a été signé en janvier 2015 par les partenaires : Ville de Beauvais, Agglomération du Beauvaisis, Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT), Conseil Départemental de l'Oise, Conseil Régional de Picardie, Etat.

Une étude pré-opérationnelle des fonctionnalités et d'aménagement du PEM a alors été engagée permettant de :

- s'accorder sur le diagnostic (notamment sur les dysfonctionnements actuels et les améliorations attendues par les différents partenaires) ;
- définir les orientations programmatiques et retenir, parmi plusieurs possibilités, un scénario d'aménagement ;
- de préciser le programme de ce réaménagement ;
- et d'en évaluer le coût.

Les grands principes suivants ont été validés :

- délocalisation de l'actuelle gare routière interurbaine au plus près de la gare ferroviaire et plus précisément de part et d'autre de la voie ferrée (pour le site Nord, au niveau de l'actuel parking des usagers de la gare ferroviaire et au sud, au niveau de l'intersection entre la rue du Pont d'Arcole et la rue Coatalen) ;
- ouverture de la gare ferroviaire vers le sud avec la création d'une passerelle au-dessus des voies ferrées ;
- réorganisation du réseau urbain à la jonction avec le PEM ;
- réorganisation du stationnement en fonction des différents usages (usagers de la gare ferroviaire, du cinéma etc).

L'ensemble du programme et son coût prévisionnel (13,66 millions d'€ hors démolitions et acquisitions foncières) ont été validés lors du comité de pilotage du 18 décembre 2017.

En 2018, le projet est donc entré dans une nouvelle phase : celle de l'approfondissement et de la mise en œuvre du scénario retenu. Afin de cadrer la gouvernance et l'implication des partenaires, un nouveau protocole de coopération, applicable pour la durée de mise en œuvre du projet, a été proposé.

Le protocole (tel qu'annexé à la présente délibération) a pour objet de :

- confirmer l'organisation de la gouvernance du projet ;
- proposer le programme des études opérationnelles et actions à engager dès 2018 ; la mise en œuvre opérationnelle de ce programme d'études sera complétée par la conclusion de conventions financières spécifiques ;
- détailler le programme d'aménagement du PEM qui se décline en 4 grandes orientations :
  - A. une nouvelle offre en stationnement (avec la volonté d'un doublement de l'offre pour les véhicules motorisés)
  - B. un transfert de la gare routière interurbaine de part et d'autre des voies ferrées avec la création d'une passerelle au-dessus des voies
  - C. une adaptation du site de la gare ferroviaire
  - D. un réaménagement des espaces publics (aménagement de parvis, requalification de rues etc)
- proposer le planning prévisionnel de l'ensemble du projet (y compris pour les procédures administratives) ;
- préciser, pour chacune des opérations, le maître d'ouvrage désigné ;
- définir les principes de coopération entre les partenaires pour la réalisation des études et la mise en œuvre de chaque opération ;
- préciser le coût prévisionnel et les modalités de participations prévisionnelles de chacun des partenaires sur chacune des opérations contribuant à la réalisation du projet ; le présent protocole sera complété par la conclusion de conventions financières spécifiques à chaque étape de mise en œuvre du projet ;
- définir les mutations foncières (acquisitions et mises à disposition) qui feront l'objet d'accords-cadres fonciers ultérieurs, et d'adapter le projet si des duretés foncières ne peuvent être levées dans le planning opérationnel du PEM ;
- s'accorder sur les modalités et la procédure de concertation préalable.

Ce protocole sera complété, actualisé par voie d'avenant après réunion du comité de pilotage qui lui est associé.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de valider le protocole tel qu'annexé ;
- d'autoriser madame le Maire à signer ce protocole et toutes pièces relatives à ce dossier ;

- d'autoriser madame le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires financiers mobilisés ;
- d'autoriser madame le Maire ou son représentant désigné à représenter la Ville de Beauvais aux comités de pilotage relatifs à ce projet.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 31 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **21 – PROJET DE POLE D’ECHANGE MULTIMODAL DE BEAUVAIS : APPROBATION DU PROTOCOLE DE COOPERATION**

**M. DORIDAM** : C’est aussi un dossier qui aura lieu en Cœur de Ville puisqu’une partie des études, qui vont être programmées dans le cadre de cette convention, seront aussi prises sur ce programme.

Il y a 3 ans, ici-même, on avait voté un protocole d’accord définissant les objectifs du projet de créer un pôle d’échange multimodal autour de la gare S.N.C.F., associant à la fois les transports collectifs du Département, nos transports urbains, la S.N.C.F., les mobilités douces, les vélos et les circuits piétons. Aujourd’hui, après 3 ans de travail, on a rendu une copie avec un scénario qui a été privilégié et qui fera l’objet d’un débat ici, d’un débat à l’Agglo, d’un débat aussi avec la population, puisqu’il y a toute une phase de concertation. Mais il faut bien à un moment donné que l’on puisse vérifier que les hypothèses que l’on a posées sur un papier puissent se réaliser, d’où la nécessité d’engager dès maintenant des études afin de pouvoir passer dans une phase plus concrète par la suite. Après le diagnostic, on a validé un certain nombre de principes : suppression de la gare routière actuelle interurbaine pour la ramener plus proche de la gare ferroviaire ; ouverture de la gare ferroviaire vers le Sud ; création d’une passerelle au-dessus des voies de façon à relier le Nord et le Sud puisqu’on n’a pas tellement de foncier au Nord ; réorganisation des lignes urbaines qui doivent s’approcher au plus près de la jonction du pôle d’échange multimodal ; et réorganisation du stationnement en fonction des différents usages, que ce soit la gare ferroviaire, le cinéma, la gare routière ; trouver aussi la place du vélo et des deux roues quels qu’ils soient y compris motorisés, de manière beaucoup plus cohérente.

L’ensemble du programme que l’on a chiffré aujourd’hui à environ 13 600 000 euros, sans les coûts d’études et les coûts qui peuvent être annexes, puisqu’une des missions du protocole d’accord de 2015 c’était aussi de trouver un petit peu une estimation budgétaire. Maintenant il s’agit d’entrer dans l’approfondissement de la mise en œuvre du scénario retenu pour voir si ce que l’on a pu valider ensemble, avec l’ensemble des partenaires, tient véritablement la route. On a des sondages de sol, on a les études de parking. Je vous rappelle qu’on envisage et on a décidé de, par exemple, doubler la capacité de stationnement sur la gare. Il y a des ouvrages souterrains et aériens à faire. Il faut constituer les études de façon à pouvoir vérifier que les grandes orientations puissent bien se réaliser.

Le protocole que l’on vous propose d’adopter ce soir, c’est de savoir qui va faire quoi dans le cadre de la suite de ce projet. On a les mêmes partenaires qu’en 2015, il y a juste un petit changement. Il y a la ville de Beauvais, l’Agglomération du Beauvaisis, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l’Oise, le Syndicat Mixte de l’aéroport de Beauvais-Tillé – le Conseil Départemental de l’Oise qui était dans le 2015 disparaît puisqu’il n’a plus la compétence des transports scolaires – le Conseil Régional de Picardie est remplacé par celui des Hauts-de-France, qui a aussi pris la compétence scolaire, et l’Etat.

Ce qui est proposé ce soir, c’est de valider le protocole tel que vous avez pu l’avoir en annexe ; d’autoriser Madame le Maire à signer le protocole et toutes les pièces relatives à ce dossier ; d’autoriser Madame le Maire ou son représentant à représenter la ville de Beauvais au comité de pilotage relatif à ce projet. Si vous avez regardé un peu le protocole d’accord, vous verrez qu’il y a une délégation importante de l’Agglomération du Beauvaisis vers la ville de Beauvais, qui doit conserver à notre avis la maîtrise de ses espaces publics, c’est pour ça qu’il y a une délégation qui est prévue. Il y a toute une convention qui va se mettre en place. Et puis, ce protocole, une fois signé, va permettre aussi de définir les modalités et la procédure de concertation préalable.

**M. DORIDAM** (suite) Nous aurons l'occasion d'en rediscuter, mais aussi de présenter à la population et à toutes les personnes concernées, je vous rappelle qu'un projet comme ça, il y a une étude d'impact qui prévoit tout un ensemble de réunions et de concertations, et c'est ce que va mettre en route ce protocole qui sera proposé à la prochaine séance aussi du Conseil d'Agglomération dans les mêmes formes.

La commission « Urbanisme, environnement, occupation du domaine public, commerce et logement », a émis le 31 mai un avis favorable à l'unanimité.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie.

Pas de questions ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

## **Dénomination de l'impasse du 30 août 1944 dans le quartier Saint-Jean**

### **Madame Fatima ABLA, Conseillère Municipale**

La caserne Agel, construite en 1914, servit durant l'occupation de prison pour les résistants arrêtés avant leur déportation en camp de concentration en Allemagne.

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean et du réaménagement du secteur Agel, le Conseil Municipal avait décidé d'honorer la mémoire de ces résistants (Maurice Segonds, Arnaud Bisson, Jean Rebour) en baptisant les rues de leur nom illustre. S'inscrivant dans cette démarche de mémoire, il est aujourd'hui proposé de rappeler le souvenir d'une date majeure dans l'Histoire de notre Ville, celle de la Libération de Beauvais.

En effet, le mercredi 30 août 1944, dans l'après-midi, les Alliés, Anglais et Américains arrivèrent par la route de Rouen vers 17 h. Les Allemands déclenchèrent des incendies pour retarder leur avancée. Beauvais fut totalement libérée dans la soirée. Les combats de la Libération firent deux morts parmi les résistants.

Dans le cadre de la construction de 20 maisons individuelles « les jardins d'Agel », sur l'emplacement de l'ancienne caserne, il est nécessaire de dénommer la nouvelle voie.

Il est proposé au conseil municipal la dénomination suivante :

- Impasse du 30 août 1944

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 31 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Environnement - Programme investissement pluvial 2018**

**Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint**

Lors de la séance du conseil communautaire du 20 mars 2018, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a approuvé le programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2018. Les études et travaux liés à ce programme sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes, pour lesquelles les opérations sont retenues.

Dans le cadre de ce programme, trois opérations ont été retenues sur la commune de Beauvais, dont la maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail de ces trois opérations est repris dans le tableau ci-après :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant des travaux € TTC</b>	<b>Montant à la charge de la CAB €</b>	<b>Montant à la charge de la commune €</b>
Modification du réseau d'eaux pluviales – Au carrefour du boulevard du Général de Gaulle et de la rue du Pré Martinet	14 035,63	8 187,45	5 848,18
Extension du réseau d'eaux pluviales – Au carrefour de la rue Jules Isaac et de la rue du Maréchal Joffre	15 238,78	8 889,29	6 349,49
Etude des solutions d'amélioration de la gestion des eaux pluviales – secteur nord-ouest de Beauvais	23 746,58	13 852,17	9 894,41
<b>TOTAL</b>	<b>53 020,99</b>	<b>30 928,91</b>	<b>22 092,08</b>

Le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 53 020,99 € TTC.

La commune de Beauvais devra donc s'acquitter auprès de la communauté d'agglomération du Beauvaisis des sommes suivantes au titre du fonds de concours 2018 : 22 092,08 € pour les travaux, dont environ 25 % du coût global, soit un montant de 11 046,05 €, est à verser avant le démarrage des travaux.

Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement et le lancement des trois opérations d'assainissement pluvial ;
- d'inscrire au budget communal 2018, la somme de 22 092,08 € au titre du fonds de concours d'investissement pluvial de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 31 mai 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **23 – ENVIRONNEMENT – PROGRAMME INVESTISSEMENT PLUVIAL 2018**

**M. BOURGEOIS** On va vous présenter le programme d'investissement sur les eaux pluviales en 2018.

Nous vous soumettons les opérations qui ont été retenues au profit de la ville de Beauvais par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Rappelons que la commune intéressée, c'est-à-dire nous, prend à sa charge 50 % du montant Hors Taxes de la dépense.

Trois opérations ont été retenues. La première, la création d'un conduit de délestage du réseau d'eau pluviale de la rue du Maréchal Joffre vers la rue Jules Isaac. La deuxième opération, le raccordement des avaloirs d'eaux pluviales à l'angle de la rue du Pré Martinet et de la contre-allée du boulevard De Gaulle. La troisième, la réalisation d'une étude pour améliorer la compréhension des problématiques de gestion des eaux pluviales de ruissellement sur le bassin versant de la Liovette. Ceci étant fait par divers organismes aujourd'hui. UniLaSalle a travaillé aussi sur le sujet, les études sont nombreuses mais sont capitales évidemment pour l'avenir. Merci d'avoir des géologues de très grande compétence qui savent nous parler des failles géologiques de notre territoire, parce que, enfin la vérité scientifique des fois arrive à l'ordre du jour et c'est quand même très bon.

Le coût global de ces travaux s'élève à 53 020,99 euros T.T.C. Le montant à la charge de la commune de Beauvais est égal à 22 092,08 euros, avec 11 046,05 euros à verser avant le démarrage des travaux. C'est la règle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement et de lancer ces trois opérations ; d'inscrire au budget communal 2018 cette somme de 22 092,08 euros au titre du fonds de concours d'investissement pluvial de la C.A.B. ; de procéder au paiement des titres de recettes qui seront présentés par la C.A.B.

La commission « Urbanisme, environnement » a émis le 31 mai un avis favorable.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Pas de questions ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

Délibération n°2018-154

(rapport réf 2018-154)

**Sport - subvention - attribution de subvention sur des projets aux associations**

**Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale**

La Ville de Beauvais a reçu une demande de subvention sur projet de la part d'une association à vocation sportive.

L'intérêt du projet et son attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal:

- d'accorder à l'association du Centre sportif St-Lucien Beauvais une subvention de 200€, pour la participation aux championnats de France de pétanque catégorie "triplettes vétérans" les 9 et 10 juin 2018 à Albertville (73) ;
- d'approuver les termes de la convention à passer avec cette association ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 1 juin 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Sport - équipements sportifs - travaux gymnases A. Ambroise et G. Sand - demandes de subventions**

**Monsieur David NEKKAR, Conseiller Municipal**

La Ville de Beauvais a inscrit la rénovation des infrastructures sportives, en particulier des gymnases municipaux, comme l'un de ses objectifs majeurs pour les années à venir.

Ainsi, sur la base d'un diagnostic structurel et fonctionnel réalisé en 2017, elle élabore actuellement un plan de rénovation de l'ensemble de ses équipements sportifs.

Dans l'attente du démarrage effectif de ce projet, le diagnostic a pointé la nécessité d'intervenir de manière prioritaire sur deux gymnases : le gymnase André AMBROISE et le gymnase George SAND.

Ces deux équipements, accueillant l'intégralité des classes des collèges Jean-Baptiste PELLERIN et George SAND en journée ainsi que de nombreux clubs sportifs en soirée et le week-end (handball, athlétisme, basketball, sport au tambourin,...), nécessitent la réalisation de travaux de mise en sécurité par le renforcement de la structure, en particulier des poutres en bois extérieures.

Ces interventions urgentes seront réalisées dès 2018 afin de permettre l'accueil du public en toute sécurité.

Ces deux gymnases feront toutefois l'objet d'un projet de réhabilitation global dans les années à venir dans le cadre du plan de rénovation des gymnases municipaux.

Le programme de travaux proposé en 2018 a tenu compte de cette dimension et ne compromettra pas les améliorations envisagées sur chacune des installations.

Le coût total de l'opération est estimé à 300 000€ TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la conduite du projet ;
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d'autoriser madame le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) ;

- d'autoriser madame le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires.

La commission "Sport", réunie le 1 juin 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **25 – SPORT – EQUIPEMENTS SPORTIFS – TRAVAUX GYMNASES A. AMBROISE ET G. SAND – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**M. NEKKAR** La présente délibération a pour objet de solliciter des subventions auprès des partenaires publics pour financer des travaux pour 2 équipements sportifs.

La Ville a réalisé en 2017 un diagnostic structurel et fonctionnel de l'ensemble de ses équipements sportifs. Ces diagnostics servent actuellement de base de travail pour élaborer un plan de rénovation de l'ensemble des équipements. Dans l'attente du démarrage de ce projet, il s'avère nécessaire d'intervenir de manière prioritaire sur 2 gymnases : le gymnase André Ambroise et le gymnase Georges Sand, pour réaliser des travaux de mise en sécurité par le renforcement de la structure, en particulier des poutres en bois extérieures.

Ces interventions urgentes seront réalisées dès cette année, afin de permettre l'accueil du public en toute sécurité, que ce soit les collègues ou les associations sportives. Le coût total de l'opération est estimé à 300 000 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou adjoint délégué à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la conduite du projet. La commission « Sport », réunie le 1<sup>er</sup> juin 2018, a émis un avis favorable.

**MME GEFFROY** Je souhaitais intervenir sur cette délibération. Bien sûr nous allons voter favorablement pour cette demande de subventions (*Problème de micro*)

[...] très urgent à notre avis de sécurisation et de travaux importants sur les structures, ces structures de gymnase de la ville de Beauvais, et que nous nous souvenons qu'en 2006 la Ville avait reçu le label de la ville la plus sportive de France. Mais 12 ans plus tard, je pense que ça serait difficile, vu les difficultés et les problèmes que présentent ces structures sportives, d'obtenir de nouveau ce label. Est-ce que, éventuellement, nous pourrions avoir un état des conclusions de l'audit qui avait été fait en 2017 et des précisions ? J'ai vu que dans les autorisations de programme il y avait un plan gymnases d'indiqué, mais un peu plus de précisions sur l'échéancier et les travaux qui vont être prévus dans ces gymnases.

**M. TABOUREUX** Oui, il y aura un plan de rénovation complet, en particulier pour Ambroise et Sand, là il s'agit de travaux un petit peu urgent. Il y a ces 2 gymnases qui sont concernés. Je pense qu'il n'y a pas de lien direct avec l'obtention ou pas de trophée de la ville la plus sportive, mais néanmoins le souci de l'équipe municipale c'est d'améliorer la pratique sportive. Je pense ne pas me faire désavouer ni à ma gauche ni à ma droite. Et donc il y aura un plan de rénovation, c'est en cours. Il y a aussi le problème du phasage, parce que vous savez aussi que quand on rénove un gymnase, forcément l'activité qui s'y déroulait, et les gymnases à Beauvais sont très utilisés, doit être reportée sur d'autres endroits. David NEKKAR en sait quelque chose sur Saint-Lucien, donc on travaille encore sur ce phasage. Mais évidemment, l'ambition de l'équipe municipale c'est d'avoir des gymnases en bon état et même avec d'autres pratiques possibles. Donc ça ira au-delà de la rénovation.

**MME GEFFROY** Je voulais rajouter que je connais très bien le gymnase Louchard, il a été fermé 3 mois l'année dernière pour un néon qui est tombé pendant un entraînement. Donc j'attire l'attention, c'est urgent, sur la sécurité dans les structures. Il a réouvert après et à la suite il y a eu l'audit, mais j'attire votre attention, il y a vraiment un problème urgent dans certaines structures sportives de la Ville.

**M. VIBERT** Nous sommes bien conscients des problèmes de vétusté et de sécurité de ces équipements. Justement, immédiatement, les travaux ont été réalisés concernant ces problèmes-là, notamment à Louchard, vous devez le savoir. Et puis, je vous rappelle que le programme de rénovation du gymnase a déjà démarré puisque le gymnase Raoul Aubaud a été fermé presque un an justement pour le remettre à neuf.

**M. NARZIS** Il y avait juste une question qui avait été demandée par Madame GEFFROY. Est-ce que vous avez, je comprends bien la difficulté du phasage, mais est-ce que vous avez un échéancier de la rénovation complète ? C'est-à-dire, est-ce qu'on peut espérer à l'horizon 2021, 2022, 2023, avoir l'ensemble du programme terminé ou est-ce qu'on est sur un échéancier qui est bien plus lointain ?

**M. VIBERT** On y travaille actuellement ; l'échéancier n'est pas encore parfaitement défini, sachant que nous devons prendre en compte également l'usage de ces gymnases et la relocalisation des associations qui y pratiquent. Notamment si je prends le gymnase Louchard, à partir du moment où on commence des travaux sur Louchard il faut déplacer l'association qui pratique. Donc ça on l'a vraiment en tête et à chaque fois, de toute façon, nous prenons l'attache des associations, on est en contact avec elles et puis on travaille avec elles et nous, bien entendu, en parallèle on regarde d'un point de vue bien plus technique et puis financier sur quel gymnase on va travailler.

**MME LE MAIRE** N'oubliez pas non plus que nous allons profiter de 2 quartiers en rénovation urbaine dans lesquels, si, si, dans lesquels les gymnases auront aussi leur place et budgets. Non, non, ne faites pas cette tête-là, vous verrez.

Allez, on passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

**Sport - équipements sportifs - création d'un terrain de futsal extérieur au Parc de la Grenouillère - quartier Saint-Lucien - demandes de subventions**

**Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint**

Le parc de la Grenouillère, situé à l'ouest du quartier Saint-Lucien, est actuellement équipé de trois infrastructures sportives :

- Un terrain de football en herbe, équipé sommairement et en accès libre toute l'année ;
- Un plateau multisports, de type city-stade, aménagé en 2010 et en accès libre ;
- Une aire de fitness de plein-air, équipée d'une station mixte, d'un abdo incliné, d'un rameur, d'un vélo, d'un combiné push-pull multiprises et d'un duo PMR, aménagée en 2017 et en accès libre.

Ce parc bénéficie d'une situation géographique très favorable au sein du quartier, à proximité immédiate du gymnase de l'Europe - Raoul Aubaud, du groupe scolaire et de la nouvelle maison de quartier Saint-Lucien (MALICE).

Compte-tenu de la faible utilisation du terrain de football en herbe et du succès rencontré par le plateau multisport, il est envisagé, en concertation avec les habitants du quartier, de remplacer le terrain de football en herbe par un terrain de futsal extérieur.

Cette discipline, aujourd'hui dotée d'un véritable plan de développement au sein de la Fédération Française de Football, est en plein essor au niveau national comme à Beauvais. La demande est cependant délicate à satisfaire puisque la disponibilité des salles et gymnases à l'échelle du territoire national est fortement contrainte. C'est pour cette raison que la Fédération Française de Football promeut depuis quelques années le développement de structures extérieures, permettant aux clubs et sections de futsal de pratiquer l'activité plus aisément.

Le terrain de futsal extérieur du parc de la Grenouillère sera un équipement sportif central dans la vie du quartier Saint-Lucien.

Il pourra être utilisé par les écoles du secteur, les clubs de football et de futsal mais également par le grand public.

Son accès sera libre mais il pourra être réservé pour des groupes scolaires, des entraînements ou des rencontres officielles de futsal.

La réalisation de cet équipement localisé en zone de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) fera l'objet d'une attention particulière du point de vue écologique. Un lestage organique (en liège) du gazon synthétique sera prévu, la plateforme sera équipée d'un système de drainage performant pour une bonne durabilité de l'équipement et les panneaux de clôture entourant le terrain devront permettre le passage de l'eau dans le cadre d'une éventuelle inondation.

Aujourd'hui, l'ensemble du projet est estimé à 200 000 € TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la conduite du projet ;
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de tous les partenaires mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum ;
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une dérogation pour commencement anticipé.

La commission "Sport", réunie le 1 juin 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Sport - équipements sportifs - création d'un anneau de vitesse - pôle sportif L. Louchard - demandes de subventions**

**Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint**

Le pôle sportif Léopold Louchard est actuellement équipé de trois infrastructures sportives :

- un terrain de football en herbe (100m X 65m) éclairé, entouré d'une piste en schiste (d'une largeur d'environ 5m). Le stade est équipé de mobilier sportif et de vestiaires. Il accueille un public sportif associatif et scolaire ;
- un gymnase dédié à la pratique de la gymnastique (un seul plateau sportif et des vestiaires), utilisé par une association sportive beauvaisienne (La Vaillante) et le public scolaire ;
- un plateau multisports, de type city-stade, aménagé en 2016 et en accès libre.

Cet équipement sportif bénéficie d'une situation géographique favorable au sud de la ville, au cœur du quartier Voisinlieu et à proximité immédiate du quartier Saint-Jean.

Désireuse d'accompagner le développement de la pratique du roller, la Ville de Beauvais envisage de créer, autour du terrain de football du pôle sportif L. Louchard, un anneau de vitesse.

Actuellement, le club de l'ABIL roller, qui compte plus de 180 licenciés, pratique essentiellement son activité sur le plateau sportif du gymnase L. Lagrange.

L'enjeu de ce projet réside donc dans le développement de l'activité de l'association grâce à la réalisation d'une piste sécurisée, éclairée et aux dimensions adaptées.

L'anneau de vitesse présentera une longueur totale de 372m sur 5 mètres de largeur.

Le projet tel que défini consistera à substituer le revêtement actuel (stabilisé en schiste) par un revêtement en enrobé.

Le renforcement de l'éclairage actuel du stade est également prévu afin de permettre son utilisation nocturne.

Compte-tenu des caractéristiques de la piste, l'équipement permettra également la pratique de la course à pieds.

Les utilisateurs potentiels de cet équipement seront donc les associations sportives beauvaisiennes ainsi que les scolaires de la ville (écoles, collèges, lycées).

Aujourd'hui, l'ensemble du projet est estimé à 300 000 € TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la conduite du projet ;
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de tous les partenaires mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum ;
- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une dérogation pour commencement anticipé.

La commission "Sport", réunie le 1 juin 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Sports - équipements sportifs - gymnase Raoul Aubaud - changement de dénomination**

**Monsieur David NEKKAR, Conseiller Municipal**

Le quartier Saint-Lucien fait actuellement l'objet d'une réflexion d'ensemble dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

A cet égard, la réhabilitation dont vient de bénéficier le gymnase Raoul Aubaud (agrandissement du dojo, réhabilitation des vestiaires, rénovation du plateau sportif, isolation, changement de catégorie ERP, etc...), préfigure d'une première étape dans l'évolution du quartier.

La remise à neuf de l'équipement sportif au sein d'un quartier en phase de mutation est aujourd'hui propice pour marquer symboliquement une nouvelle page dans l'histoire du gymnase.

Par conséquent, il est envisagé une nouvelle dénomination des lieux inspirée par le nom de l'avenue qui dessert l'équipement (avenue de l'Europe), à l'instar du changement de nom en 2002 de l'école primaire de l'Europe accolée au gymnase.

Ainsi, dans une optique de cohérence entre les équipements publics, il est proposé de renommer cet équipement sportif :

« Pôle sportif de l'Europe – Raoul Aubaud »

A travers cette nouvelle appellation, la Ville de Beauvais souhaite réaffirmer son attachement à la construction européenne, après qu'aient été célébrés en 2017, les 60 ans de la signature du traité de Rome, instituant la « communauté économique européenne ». Cette organisation, qui deviendra en 1993 « l'union européenne », recevra en 2012 le prix Nobel de la paix pour l'ensemble de ses actions en faveur de la paix, de la réconciliation, de la démocratie et des droits de l'homme en Europe.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le changement de nom du gymnase présenté ci-dessus en faveur de la dénomination « Gymnase de l'Europe – Raoul Aubaud ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **28 – SPORTS – EQUIPEMENTS SPORTIFS – GYMNASSE RAOUL AUBAUD – CHANGEMENT DE DENOMINATION**

**M. NEKKAR** Cette délibération a pour objet le changement de dénomination du gymnase Raoul Aubaud.

Le quartier de Saint-Lucien fait actuellement l'objet d'une réflexion d'ensemble dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain. A cet égard, la réhabilitation dont vient de bénéficier le gymnase Raoul Aubaud préfigure d'une première étape dans l'évolution du quartier. La remise à neuf de l'équipement sportif au sein d'un quartier en phase de mutation est aujourd'hui propice pour marquer symboliquement une nouvelle page dans l'histoire du gymnase.

Par conséquent, il est envisagé une nouvelle dénomination des lieux, inspirée par le nom de l'avenue qui dessert l'équipement : avenue de l'Europe ; à l'instar du changement du nom en 2002 de l'école primaire de l'Europe accolée au gymnase. Ainsi, dans une optique de cohérence entre les équipements publics, il est proposé de renommer cet équipement sportif, gymnase de l'Europe Raoul Aubaud.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le changement au nom du gymnase présenté ci-dessus en faveur de la dénomination gymnase de l'Europe-Raoul Aubaud.

**M. TABOUREUX** Je me permets juste de dire que l'idée c'est de l'appeler Pôle Sportif de l'Europe-Raoul Aubaud.

**MME LE MAIRE** Je pense que c'est suffisamment grand pour qu'on puisse le voir. C'était votre question Monsieur NARZIS ?

**M. NARZIS** Je vais aller un peu plus loin.

**MME LE MAIRE** Alors allez-y.

**M. NARZIS** J'ai une question plus précise à vous poser. D'abord on a été un peu étonnés que sur la forme on reçoive une invitation pour l'inauguration, avec la signalétique du nouveau nom du plateau sportif et du gymnase soit posée avant la délibération du Conseil Municipal. Pour une question de forme, c'est déjà un problème en soi. Ensuite, sur le fond, nous avons un problème avec la dénomination, alors pas avec avenue de l'Europe, pas avec le mot Europe, mais avec une disparition progressive du prénom et du nom Raoul Aubaud. Pour la simple et bonne raison, c'est que Raoul Aubaud, je pense que vous le savez, vous connaissez l'histoire de cette Ville et du Beauvaisis, ça a été un sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, un des rares membres du Gouvernement issu directement du Beauvaisis, il faut quand même le souligner. Il a été longtemps dans l'entre-deux-guerres un député de Beauvais. Mais surtout ça a été, et c'est là où c'était cohérent avant la fusion des 2 écoles, Raoul Aubaud et Soie-Vauban en 2002-2003 et pour le gymnase Raoul Aubaud, c'était cohérent parce que c'était aussi quelqu'un qui avait fondé à Beauvais les premières colonies scolaires de vacances, et c'est notamment celui qui avait procédé à l'achat de la fameuse résidence à Cayeux-sur-Mer, je pense qu'Olivier TABOUREUX vous connaissez bien le sujet. Et donc il avait développé énormément ça dès les années 30, voire même dès les années 20, pour les enfants beauvaisiens. On parlait de symbolique dans ce rapport, nous on pense que la symbolique, la symbolique forte c'est de maintenir vraiment le nom Raoul Aubaud comme le nom phare de ce gymnase parce que justement il représente une action très forte vis-à-vis de la jeunesse dès les années 20.

**M. NARZIS** (suite) Et c'est pour ça que ça nous a un peu heurtés que d'un seul coup ça devienne gymnase de l'Europe Raoul Aubaud. Parce qu'on sait qu'à terme, le nom Raoul Aubaud disparaîtra, parce qu'on dira, dans les usages, gymnase de l'Europe. Alors certes, il y a l'avenue de l'Europe, il y a déjà l'école de l'Europe qui est née de la fusion en 2002-2003, et maintenant il risque d'y avoir le gymnase de l'Europe. Ça fait beaucoup de dénominations Europe à Saint-Lucien, et je n'ai rien, rien du tout, moi, à titre personnel et politique contre l'Europe. Mais simplement, je pense que pour la mémoire de Beauvais, pour la symbolique, ce que vous disiez dans votre rapport, et je pense même pour les repères qui sont nécessaires, même dans nos quartiers je pense que maintenir vraiment le nom gymnase Raoul Aubaud plateau sportif ou pôle sportif Raoul Aubaud, pour nous c'est nécessaire.

**M. TABOUREUX** D'abord, toutes nos excuses pour le fait que la signalétique ait été posée avant, on a eu un malentendu avec l'entreprise qui était chargée de faire la pose. J'espère que malgré tout il y aura une majorité ce soir. Vous avez vu quand même que sur cette signalétique Raoul Aubaud était très très visible, je pense davantage visible qu'avant. Et rappelez-vous lors du mandat 2001-2008, Madame le Maire avait souhaité justement pour la mémoire de la Ville qu'il y ait des panneaux indiquant dans les écoles, illustrant les personnages qui étaient les personnalités qui avaient donné leur nom aux écoles. Elle l'a souhaité aussi cette fois-ci, on parlait de plan de rénovation des gymnases et des bâtiments publics, donc dans cet esprit, il va y avoir un grand panneau qui indique quels sont les faits d'armes de Raoul Aubaud, quelle est sa vie, et qui souligne qu'il a créé les colonies de vacances dans l'Oise, qu'il a été un des fondateurs de la ligue des Droits de l'Homme. Ne vous inquiétez pas, au contraire, il y a quelque chose qui est fait, qui n'existait pas avant.

**MME LE MAIRE** On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

**Culture - Maladrerie Saint Lazare : convention de partenariat culturel avec la  
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**

**Madame Elisabeth LESURE, Maire Adjoint**

Depuis plusieurs années, la Ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis se sont associées pour la réalisation de divers événements programmés au sein de la Maladrerie Saint-Lazare, à savoir :

- Créé en 2006, le **festival Pianoscope** se tient chaque année en octobre, proposant des concerts en divers lieux culturels de Beauvais. L'acoustique exceptionnelle de la grange fait de la Maladrerie un lieu privilégié d'accueil du festival depuis sa création.
- Initié en 2011, le festival **Malices & Merveilles** est fermement ancré au sein de la Maladrerie Saint-Lazare, dont le cadre participe à l'attractivité de l'événement auprès d'un très large public. Il est programmé chaque année le dernier week-end d'août.
- Depuis 2010, la Maladrerie Saint-Lazare accueille des artistes-plasticiens dont les œuvres offrent une lecture inédite du site, de son histoire et de son patrimoine. **L'exposition** est programmée sur la période printemps-été jusqu'à la fermeture du site, fin septembre.

Les objectifs de ce partenariat visent à :

- structurer une offre culturelle et artistique durable à travers des manifestations d'envergure ;
- organiser la diffusion d'œuvres d'intérêt et leurs conditions d'accès auprès du plus large public ;
- favoriser l'attractivité de la Maladrerie Saint-Lazare et du territoire pour répondre à des enjeux de développement culturel et touristique, notamment en lien avec le label Ville d'art et d'histoire.

La Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ont souhaité fixer les conditions de partenariat à travers une convention cadre pluriannuelle 2018/2020.

Cette convention fixe les moyens d'action, les engagements et les responsabilités de chacun des partenaires ainsi que leurs relations techniques.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La commission "Culture", réunie le 5 juin 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Culture - Association culturelle Argentine (ASCA) : Octroi d'une subvention d'investissement**

**Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint**

Le présent rapport a pour objet le versement d'une subvention d'investissement à l'ASCA pour l'achat de nouvelles consoles de son suite à la dégradation, sans effraction constatée, de ce matériel stocké dans la salle de l'Ouvre-Boîte.

La Ville avait contribué financièrement à l'achat de ce matériel dans le cadre d'un programme d'investissement réalisé par l'ASCA de 2013 à 2015.

Le coût de son remplacement est chiffré à 150 998 € TTC soit 125 832 € HT.

Outre les consoles, ce budget comprend l'achat d'accessoires (câbles) et le coût de la prestation pour la réalisation du câblage de ce matériel.

La prise en charge de l'assurance s'élève à 86 086 € HT.

Plan prévisionnel de financement	125 832,00 €
Assurance	86 206,50 €
ASCA	7 925,00 €
Ville de Beauvais	11 272,00 €
CNV (centre national de la chanson des variétés et du jazz)	11 887,00 €
Département Oise	2 598,00 €
Région Hauts-de-France	5 943,50 €

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'allouer à l'ASCA une subvention d'investissement de 11 272 € et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La subvention sera prélevée sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2018.

La commission "Culture", réunie le 5 juin 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Culture - Association No-Made : octroi d'une subvention**

**Madame Nicole WISSOTZKY, Conseillère Municipale**

Beauvais présente un réseau dense et actif d'associations culturelles qui participent à l'animation et au développement culturel de la ville.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2018, des demandes de financement n'ont pu être instruites et sont donc étudiées en cours d'année.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 400 € en faveur de No-Made à l'occasion des 10 ans de l'association.

Pour fêter cet anniversaire, l'association No-Made proposera un spectacle de danse le samedi 16 juin 2018 à l'Elispace.

La subvention sera prélevée sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2018.

La commission "Culture", réunie le 5 juin 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### 31 – CULTURE – ASSOCIATION NO-MADE : OCTROI D'UNE SUBVENTION

**MME WISSOTZKY** Il s'agit de l'octroi d'une subvention à l'association No-Made.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2018, des demandes de financement n'ont pu être instruites et sont donc étudiées en cours d'année.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 400 euros en faveur de No-Made à l'occasion des 10 ans de l'association. En effet, à cette occasion, l'association No-Made a proposé un spectacle de danse. La subvention sera prélevée sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2018.

La commission « Culture », réunie le 5 juin 2018, a émis un avis favorable.

**MME LE MAIRE** Je vous remercie. Pas de questions ?

Même vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport.

Mes chers collègues, il y a une chose que j'ai oublié de dire en ouverture du Conseil, c'est que le prochain Conseil est reporté au 12 juillet. Je vous prie de bien vouloir le noter.

La séance est levée à 21h40

## **DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- **22 février 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, du centre culturel Argentine au profit de l'association ASCA, pour une durée de 3 ans.

2- **8 mars 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association Dragon d'Or afin d'animer des séances de boxe Chinoise dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Marmouzets. Les frais correspondants s'élèvent à 125 euros TTC.

3- **16 mars 2018** : Passation d'un contrat avec la SARL EVOL SPORT concernant la mise à disposition du stade Pierre BRISSON, dans le cadre de l'organisation d'un match amical de football opposant la sélection de la Côte d'Ivoire à celle de la Moldavie. La mise à disposition est accordée moyennant une redevance.

4- **16 mars 2018** : Passation d'un contrat avec la SARL EVOL SPORT concernant la mise à disposition du stade Pierre BRISSON, dans le cadre de l'organisation d'un match amical de football opposant la sélection de la Côte d'Ivoire à celle du Togo. La mise à disposition est accordée moyennant une redevance.

5- **16 mars 2018** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « Trait de Lumière » afin d'assurer la sonorisation et la mise en lumière du spectacle pour la célébration du centenaire, sur la façade de l'hôtel de ville. Les frais correspondants s'élèvent à 24 995,42 euros TTC.

6- **16 mars 2018** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « YO DESIGN GRAPHIQUE » afin d'assurer la conception artistique et vidéo du spectacle pour la célébration du centenaire, sur la façade de l'hôtel de ville. Les frais correspondants s'élèvent à 24 952,13 euros TTC.

7- **10 avril 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit du Théâtre de l'Orage, pour une audition publique des ateliers de pratique théâtrale.

8- **10 avril 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit de l'association pour le rayonnement du violoncelle, dans le cadre du festival de violoncelle de Beauvais, pour des répétitions dans le cadre du festival de violoncelle.

9- **11 avril 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit du CHI-ADAPEI 60 – FAM Les Libellules, dans le cadre d'une représentation théâtrale.

10- **12 avril 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'auditorium du Quadrilatère, à titre gratuit, au profit de l'association Archipop, dans le cadre de l'organisation d'une journée internationale des archives.

11- **12 avril 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition de logement sis rue de la Cavée aux Pierres à Beauvais, à titre gratuit, à la SAS SACPA, gestionnaire du service délégué de la fourrière animale et du chenil municipal.

12- **12 avril 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition de l'auditorium Rostropovitch, à titre gratuit, au profit de l'école Jules Ferry pour l'organisation d'un spectacle de théâtre.

13- **12 avril 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel, à titre gratuit, au profit de l'école Jacques Prévert, pour l'organisation d'un spectacle.

14- **15 avril 2018** : Passation d'une convention avec Monsieur Leclerc, éleveur, afin de faire pâturer par ses animaux certains espaces herbeux à la Maladrerie Saint-Lazare, à titre gratuit.

15- **16 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Croix-Rouge Française, afin de mettre en place un dispositif de secours dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.

16- **16 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « Samb'Bagage », afin de mettre en place une déambulation musicale dans les rues Beauvaisiennes dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 600 euros TTC.

17- **16 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Compagnie Lilamayi « Marcheurs de rêves », afin de mettre en place une déambulation interactive dans les rues Beauvaisiennes dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 1 372,03 euros TTC.

18- **16 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « orchestre de rue Pampana », afin d'animer une prestation musicale déambulatoire dans les rues Beauvaisiennes dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 1 540,00 euros TTC.

19- **16 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association BADAUE, afin d'animer une prestation musicale déambulatoire dans les rues Beauvaisiennes dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 960 euros TTC.

20- **16 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de service avec le Théâtre de la Toupine, afin d'animer une prestation musicale déambulatoire dans les rues Beauvaisiennes dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 1 396,85 euros TTC.

21- **16 avril 2018** : Modification de la régie d'avances n°23 pour l'organisation des spectacles, afin de mettre la régie en adéquation avec la réalité de son fonctionnement, en modifiant certaines imputations comptables.

22- **16 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association Arts d'Oise pour l'animation d'une prestation musicale déambulatoire dans les rues beauvaisiennes, dans le cadre du carnaval des ALSH. Les frais correspondants s'élèvent à 950 euros TTC.

23- **16 avril 2018** : Passation d'un contrat avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse pour la mise en place d'un séjour pour 7 jeunes et 2 accompagnateurs à l'auberge de jeunesse de Boulogne sur Mer. Les frais correspondants s'élèvent à 738 euros TTC.

24- **17 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association Tennis Club Beauvais pour l'animation d'ateliers découverte du tennis pour l'ALSH Nautilus. Les frais correspondants s'élèvent à 187,50 euros TTC.

25- **17 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec Goalard Marianne, auto entrepreneur, pour l'organisation d'ateliers découverte de la pâtisserie, pour les rythmes scolaires cycle 4 pour l'ALSH Salamandre. Les frais correspondants s'élèvent à 240 euros TTC.

26- **17 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association Dragon d'Or pour l'animation de 5 ateliers de zumba pour l'ALSH Astuce. Les frais correspondants s'élèvent à 250 euros TTC.

27- **18 avril 2018** : Acceptation d'indemnisation par la PNAS contrat « dommages aux biens » d'un montant de 1414,23 €, suite à un sinistre survenu avenue de l'Europe sur un panneau de signalisation.

28- **18 avril 2018** : Acceptation d'indemnisation par la PNAS contrat « dommages aux biens » d'un montant de 630,59 €, suite à un sinistre survenu angle rue Colbert et rue de la Tapisserie.

29- **19 avril 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel, à titre gratuit, au profit de l'école Launay, pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année.

- 30- **23 avril 2018** : Passation d'un contrat avec la fédération nationale de protection civile pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours la veille de la fête nationale, le vendredi 13 juillet 2018, place Jeanne Hachette. Les frais correspondants s'élèvent à 1159,20 euros TTC.
- 31- **24 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec le Théâtre de l'Union, afin d'assurer le spectacle « Cirque et Pique » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 481,36 euros.
- 32- **24 avril 2018** : Passation d'une convention avec la société d'aménagement de l'Oise (SAO) concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la ville de Beauvais – service archéologie municipal sur un terrain situé, ZAC de la vallée du Thérain, au lieudit « Le Moulin de la Fosse », à Beauvais, dans le cadre de la mise en place des conteneurs enterrés, par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.
- 33- **24 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec la Compagnie Maboul Distorsion, afin d'assurer le spectacle « Va Benner » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 718,52 euros.
- 34- **24 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec la Compagnie Mine de Rien, afin d'assurer le spectacle « Accords et à Cœur » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 2 930,00 euros.
- 35- **24 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec la Compagnie Zampanos, afin d'assurer le spectacle « La comédie des animaux » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 3 500,00 euros.
- 36- **25 avril 2018** : Passation d'un contrat avec les ateliers de Marianne afin de mettre en place des ateliers pâtisseries dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH l'Orange Bleue. Les frais correspondants s'élèvent à 480 euros TTC.
- 37- **25 avril 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or afin de mettre en place des ateliers de Kung Fu dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH les Marmouzets. Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.
- 38- **25 avril 2018** : Passation d'une modification de marché n°1 avec la société ART DAN, titulaire du lot 11 (revêtement de sol sportif) du marché de travaux de rénovation du gymnase Raoul Aubaud afin d'intégrer les changements demandés pour un montant de 2 700,00 euros HT portant ainsi le montant de base de ce marché à 57 036,78 euros HT.
- 39- **25 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association Dragon d'Or pour la mise en place d'ateliers de Kung Fu, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Petit Prince. Les frais correspondants s'élèvent à 200 euros TTC.

40- **25 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association Dragon d'Or pour la mise en place d'ateliers de boxe chinoise, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Petite Sirène. Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.

41- **25 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association Dragon d'Or pour la mise en place d'ateliers de zumba, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Demat. Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.

42- **26 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association Mosaïque pour la mise en place d'ateliers de danse africaine, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Le Nautilus. Les frais correspondants s'élèvent à 144 euros TTC.

43- **26 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association H-Dance pour la mise en place d'ateliers de danse HIP-HOP, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Les Cigales. Les frais correspondants s'élèvent à 364 euros TTC.

44- **26 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association La Batoude pour la mise en place d'ateliers d'initiation aux arts du cirque, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Le Petit Prince. Les frais correspondants s'élèvent à 525 euros TTC.

45- **26 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'association La Batoude pour la mise en place d'ateliers de découverte et d'initiation aux arts du cirque, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Cœur de Mômes. Les frais correspondants s'élèvent à 450 euros TTC.

46- **26 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec le Tennis Club de l'Agglo du Beauvaisis pour la mise en place de cours de tennis, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Les Ménestrels. Les frais correspondants s'élèvent à 240 euros TTC.

47- **26 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec l'Académie Beauvaisienne d'Escrime pour la mise en place d'un atelier découverte et initiation à l'escrime, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH Le Petit Lion. Les frais correspondants s'élèvent à 384 euros TTC.

48- **26 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec les Ateliers de Marianne pour la mise en place d'ateliers de pâtisserie, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH La Petite Sirène. Les frais correspondants s'élèvent à 360 euros TTC.

49- **26 avril 2018** : Passation d'un contrat de prestation de services avec les Ateliers de Marianne pour la mise en place d'ateliers de pâtisserie, dans le cadre des rythmes scolaires pour l'ALSH La Salamandre. Les frais correspondants s'élèvent à 360 euros TTC.

50- **28 avril 2018** : Acceptation d'indemnisation par la PNAS contrat d'assurances « dommages aux biens » d'un montant de 1323,82 €, suite à un sinistre survenu sur le feu tricolore situé boulevard Saint André.

51- **30 avril 2018** : Passation d'une convention avec la SA ORANGE pour la cession gratuite d'un habitacle de cabine téléphonique, pour l'action « cabine poétique » organisée par le service de la coordination des actions pédagogiques.

52- **30 avril 2018** : Passation d'un contrat avec Madame Mangin Laurence, bénévole, pour la prise en charge de ses frais de déplacement lors d'animations d'ateliers pour le service coordination des activités éducatives H2O. Un premier versement de la 353,60 € TTC sera effectué et le second correspondant au solde réel, calculé à partir du justificatif.

53- **30 avril 2018** : Passation d'un marché de réalisation d'un spectacle de type pyrosymphonique et de sonorisation à l'occasion du 13 juillet 2018 :

- lot n°1 : réalisation du spectacle – société Alpha Pyrotechnie d'un montant de 11.900 € HT
- lot n°2 : réalisation de la sonorisation du spectacle – société Ads Event d'un montant de 2.472 € HT

54- **30 avril 2018** : Passation d'un accord-cadre à bons de commande, avec la société SPIE FACILITIES, pour la maintenance et l'entretien des transformateurs haute-tension des bâtiments de la Ville. Le présent accord est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 10.000 € HT.

55- **7 mai 2018** : Passation d'une convention d'occupation précaire du domaine public au profit de la société DUSSOLIER-BETTAHAR pour l'exploitation de quatre structures ludiques et l'installation d'un chalet au Plan d'Eau du Canada, dans le cadre du développement des offres d'activités proposées aux usagers. Cette occupation sera facturée selon la délibération en vigueur.

56- **7 mai 2018** : Passation d'un accord-cadre à bons de commande, avec la société TELECOISE, pour la maintenance des installations d'alarmes anti-intrusion et de contrôle d'accès des bâtiments de la Ville. Le présent accord est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

57- **14 mai 2018** : Passation d'un marché, avec la société GAUDION, pour l'aménagement des espaces verts au square Cours Scellier, pour un montant de 31.719,35 € TTC.

58- **15 mai 2018** : Passation d'un contrat avec l'association de Fraternité Internationale par l'Art pour la mise en place d'animations destinées à animer le quartier Saint-Lucien, dans le cadre du dispositif « Saint-Lucien raconte Saint-Lucien ». La dépense correspondante s'élève à 1.110 € TTC.

59- **15 mai 2018** : Passation d'un contrat avec l'association SOL'ITINERA pour la mise en place d'animations destinées à animer le quartier Saint-Lucien, dans le cadre du dispositif « Saint-Lucien raconte Saint-Lucien ». La dépense correspondante s'élève à 1.225 € TTC.

60- **16 mai 2018** : Passation d'un marché, avec la société GROUPE EXTRAGARDE SECURITE PRIVEE, portant sur des prestations de sécurité et de surveillance de la base de loisirs du plan d'eau du Canada. Le marché est un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum annuel de 4.000 € HT et un montant maximum annuel de 20.000 € HT

61- **17 mai 2018** : Passation d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement, concernant la participation de 7 agents à la formation « BAFD Base ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.400 euros TTC.

62- **17 mai 2018** : Passation d'une convention avec AS-TECH Solutions, concernant la participation d'un agent à la formation « journées utilisateurs 2018 ». Les frais correspondants s'élèvent à 790 euros HT.

63- **17 mai 2018** : Passation d'une convention avec Cegid Public, concernant la participation d'agents à la formation au logiciel Cegid RH « statut de l'agent ; historique de carrière et avancement d'échelon ; réaliser la paie ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.250,10 € TTC.

64- **17 mai 2018** : Passation d'une convention avec l'Institut des Hautes Etudes en Criminologie de Paris, concernant la participation d'agents à la formation « analyse comportementale auprès du service de vidéo-protection ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.992 euros TTC.

65- **18 mai 2018** : Autorisation du transfert des marchés en cours pour la maintenance des toitures terrasse et végétalisées et travaux divers dans les bâtiments communaux, dont la société SARL POIRIER COUVERTURE ETANCHEITE est titulaire, à la nouvelle société dénommée SARL RENAUD ETANCHEITE POIRIER COUVERTURE. Le seuil du marché reste inchangé soit sans montant minimum et avec un montant maximum de 26.000 €.

66- **22 mai 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Acolytes afin d'assurer un spectacle intitulé « Maintnow » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. La dépense correspondante s'élève à 2.500 € TTC.

67- **22 mai 2018** : Passation d'un contrat avec la Compagnie Acidu afin d'assurer un spectacle intitulé « Nageuses sur Bitume » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. La dépense correspondante s'élève à 3.507,88 € TTC.

68- **22 mai 2018** : Passation d'un contrat avec la Compagnie les Têtes en l'Air afin d'assurer un spectacle intitulé « les Zézettes Top » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. La dépense correspondante s'élève à 2.500 € TTC.

69- **22 mai 2018** : Passation d'un contrat avec l'association H-DANCE pour la mise en place d'initiations danse pour les actions de proximités Saint-Lucien, dans le cadre de la fête de quartier Saint-Lucien. La dépense correspondante s'élève à 464 € TTC.

70- **23 mai 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Les Vertébrés afin d'assurer un spectacle intitulé « des Accords de Mât » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. La dépense correspondante s'élève à 1.825 € TTC.

71- **23 mai 2018** : Passation d'une convention avec l'association Le Comptoir Magique afin d'assurer, à titre gracieux, l'organisation d'une buvette temporaire au sein de l'espace culturel François-Mitterrand, dans le cadre des Scènes d'été.

72- **23 mai 2018** : Passation d'un marché, avec le groupement SEMOFI GEOSOND, portant sur l'étude géotechnique de type G1 et l'étude de pollution du sol pour le terrain en nature de parking cadastré section ZE n°551p, 855p et 857p, en vue de sa vente. Les prestations du marché s'élèvent à 11.400 € HT.

73- **24 mai 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Aldebert Bellier, au profit de l'association Beauvaisis Aquatic Club, pour l'organisation d'un gala de natation synchronisée et d'une compétition intra-club.

74- **25 mai 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition du stade Pierre Brisson, au profit de la société TOP MATCH, dans le cadre de l'organisation d'un match amical de football opposant la sélection du Cameroun à celle du Burkina Faso. La mise à disposition est accordée moyennant une redevance.

75- **28 mai 2018** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux et équipements extérieurs de la base de loisirs du plan d'eau du Canada, au profit de l'association « Pataplouf plongée », correspondant à ses besoins.

76- **29 mai 2018** : Passation d'un marché, avec la société AG STUDIO PROGRAMME, portant sur la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un projet d'établissement et une étude de programmation dans la perspective de la réalisation de travaux pour la rénovation du Quadrilatère, pour un montant de 36.465 € HT.

77- **30 mai 2018** : Passation d'un contrat avec l'association Chanson Swing afin d'assurer un spectacle intitulé « la 6<sup>ème</sup> heure du jour » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. La dépense correspondante s'élève à 2.410 € TTC.

78- **30 mai 2018** : Passation d'un contrat avec le collectif 3 tisseuses de liens afin d'assurer un spectacle intitulé « 3 tisseuses de liens » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. La dépense correspondante s'élève à 1.200 € TTC.

79- **30 mai 2018** : Passation d'un contrat avec la Compagnie La Salamandre afin d'assurer un spectacle intitulé « The Box et la Boite » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. La dépense correspondante s'élève à 2.260 € TTC.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

